



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)



FACULTE DES LETTRES ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH)

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION
(DPSE)

MEMOIRE DE MAITRISE

FILIERE : Psychologie

Option : Psychologie de la vie
Sociale et professionnelle.

THEME

Les facteurs déterminants du divorce et du remariage des femmes en milieu rural : Cas des villages *Kpoto* et *Zonmon* de la commune de *Zagnanado*

Réalisé par :

KOUTIMI Charlotte

Sous la Direction de :

SEGLA C. Rogatien

Maitre-assistant des universités
de CAMES

Année Académique : 2012- 2013

Sommaire

RESUME.....	3
ABSTRACT.....	3
REMERCIEMENTS.....	5
SIGLES	6
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	6
INTRODUCTION GENERALE.....	7
PREMIERE PARTIE:	9
Chapitre 1 : Fondement théorique de la recherche	10
1. Problématique	10
1.1. Pertinence du sujet	10
1.1.1. Justification du sujet.....	10
1.1.1.1. Raisons subjectives	11
1.1.1.2. Raisons objectives	12
1.1.2. Justification du cadre d'étude.....	13
1.1.2.1. Raisons subjectives	13
1.1.2.2. Raisons objectives	13
1.2. Constats	14
1.3. Problème de recherche.....	15
1.4. Hypothèses	16
1.4.1. Hypothèse Générale	16
1.4.2. Hypothèses spécifiques	17
1.5. Objectifs	17
1.5.1 Objectif Général	17
1.5.2. Objectifs spécifiques	17
2. Revue de littérature et clarification conceptuelle.....	17
2.1 Revue de la littérature	17
2.2. Clarification conceptuelle	23
2.3. Les théories de référence	26
2.3.1. L'interactionnisme comme approche de compréhension du phénomène de plurinuptialité	26
2.3.2. Théorie de l'apprentissage social pour la compréhension des violences conjugales.....	27
Chapitre 2 : Approche méthodologique et cadre de l'étude	28
1. Approche méthodologique	28
1.1. Nature de l'étude.....	28
1.2. Techniques de collecte des données	29
1.3. Outils et échantillonnage	30
1.4. Méthode de traitement des données et d'analyse	31
1.5. Considérations éthiques.....	32
2. Cadre de l'étude	33
2.1. Délimitations sociogéographiques	33
2.1.1.Aspects géographique et administratifs	33
2.1.2. Aperçu historique de la zone.....	33
2.2. Caractéristiques des Villages de Kpoto et de Zonmon	34
Conclusion partielle et difficultés rencontrées.....	36

DEUXIEME PARTIE:	37
Présentation, analyse, discussion et perspectives	37
Chapitre 3: Présentation et analyse des données	38
1- Conditions sociales et causes de la pluriuptialité	38
1.1- Le mariage traditionnel dans une communauté fon à Zagnanado	38
1.2- Etat matrimonial des femmes interrogées	40
1.3- Rôles et statut des femmes en milieu fon	41
1.4- Le choix du conjoint.....	43
2. La pluriuptialité : une pluralité de cause dans les villages Kpoto et Zonmon	46
2.1- Pluralité de causes du divorce.....	46
2.2- Les Motivations des femmes pour le remariage.....	50
2.3- Caractéristiques sociologiques des divorcées et remariées	50
Chapitre 4 : Discussion et Perspectives	52
1- Du mariage forcé au divorce	52
1.1- Le joug des parents comme germe de séparation des couples.....	52
1.2- Parents, base de la psychologie des femmes dans leur vie matrimoniale	54
1.3- Pression famille et trajectoires maritales des femmes.....	55
2- Les violences conjugales et la survenance du divorce	58
2.1- Genèse des violences conjugales où la métamorphose haineuse au sein du ménage	58
2.2- Les dimensions de la violence conjugale à Zagnanado	59
2.3- Le divorce, la thérapie de la violence conjugale	61
3- Devenir des enfants et perspectives pour une recherche sur le phénomène de la pluriuptialité et les perspectives	64
3.1- Devenir des enfants issus de la pluriuptialité.....	64
3.2- Perspectives pour une recherche sur le phénomène de la pluriuptialité	66
CONCLUSION GENERALE	71
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	73
GUIDE D'ENTRETIEN	83

RESUME

Les villages de Zonmon et Kpoto ont été sélectionnés dans la commune de Zagnanado, située au sud du Bénin dans le département du Zou, pour étudier le phénomène de la mobilité conjugale des femmes. Le but de cette recherche est de cerner les raisons et mobiles des femmes dans le comportement de la plurinuptialité. La collecte des données s'est effectuée sur une période de neuf semaines auprès d'un échantillon de 68 femmes divorcées et remariées (autochtones et allogènes), échantillon élaboré à l'aide de la technique de boule de neige. Elle est effectuée grâce à l'outil du guide d'entretien individuel, complété par des entretiens de groupe dans le cadre de l'observation participante. Les résultats ont montré que les raisons du phénomène du divorce varient d'un village à un autre ; tandis que celui de remariage semble être la même au niveau des deux villages. Si la violence conjugale apparaît comme la variable la plus significative dans le village Kpoto, celle du mariage forcé semble expliquer mieux le divorce à Zonmon. Par contre, la volonté de se remarier constitue auprès de la majorité des femmes une entreprise de sauvegarde de soi et de libération de la contrainte sociale d'un conjoint. Au demeurant, l'instabilité des unions conjugales dans la zone a des répercussions sur le devenir des enfants.

Mots clés : Zagnanado ; plurinuptialité ; divorce ; remariage ; facteurs explicatifs.

ABSTRACT

The villages of Zonmon and Kpoto were selected in the county of Zagnanado, located in the southern part of Benin, in the Zou department, to study the women marital mobility phenomenon. The purpose of this research is to identify the reasons and motives leading women to this plural marriages behavior. Data collection was performed over a period of nine weeks on a sample of 68 divorced and remarried women (both indigenous and non-indigenous) met using the snowball technique. The collection was made with the individual interview guide, supplemented by group interviews in participant-observer sessions. The results showed that the reasons for the multiple divorce phenomenon vary from one village to another, while the reasons for remarriage seem to be the same in the two villages. If domestic violence seems to be the most significant variable in the Kpoto village, forced marriage seems to better explain the divorces in the Zonmon village. Besides, the desire to remarry is to most women a way to safe guard themselves and to free themselves from the social constraint of a spouse. Moreover, the instability of marital unions in the area affects the future of children.

Keys Words: Zagnanado; marital mobility; Divorce; remarriage; explanatory factors.

DEDICACES

Je dédie ce travail :

- A mon Feu père **Vincent KOUTIMI**,
- A ma Feue mère **Assiba Elisabeth FANOUE**,

Vous qui avez consacré une grande partie de votre vie à mon éducation et à mon instruction voici, chers géniteurs, à titre posthume, le fruit de vos efforts.

Paix à vos âmes !

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est le résultat de l'engagement de plusieurs personnes qui ont décidé de m'accompagner résolument dans ce parcours. Arrivé aujourd'hui à la fin de cette aventure, je voudrais profiter de cet espace pour les remercier en tâchant de n'oublier personne. C'est à cet effet que je tiens à exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance :

- Au Docteur Rogatien Comlan SEGLA, qui a facilité la réalisation de ce travail de mémoire en assurant sa direction ;
- A tous les enseignants du DPSE de la FLASH. Ce travail est le fruit de votre engagement à construire une jeunesse africaine digne, fière et responsable ;
- Au Docteur Denis AMOUSSOU-YEYE pour ses apports ;
- A mes frères et sœurs pour vos soutiens ;
- A Aristide NOUNAGNON pour son soutien et affection ;
- A tous mes enquêtés qui ont permis la réalisation de ce travail ;
- A tout le personnel de la mairie de Zagnanado
- A monsieur Epiphane KPODOLAN : Assistant Juridique du CPS de Zagnanado
- A madame Nadège AHOGA CODO : Ex responsable du centre de CPS commune de Zagnanado.
- A Monsieur Bernardin DOSSA pour ses apports ;
- A tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à la réalisation de ce travail. Qu'ils en soient remerciés.

SIGLES

CC : Conseil Communal

CPS : Centre de Promotion Sociale

DPSE : Département de Psychologie et des Sciences de l'Education

ESE : Education de Santé et d'Environnement au Bénin (ONG ESE-Bénin).

FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

MPFSS : Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité.

OMCT : Organisation Mondiale de lutte Contre la Torture.

ONG : Organisation Non Gouvernementale

UAC : Université d'Abomey-Calavi

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Trajectoires matrimoniales des femmes	35
Tableau 2 : La participation de la femme au choix du premier mari à Kpoto.....	37
Tableau 3 : La participation de la femme au choix du premier mari à Zonmon.....	38
Tableau 4 : Raisons de la demande du divorce selon les expériences des femmes.....	41

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N°1 : Trajectoires matrimoniales des femmes.....	35
Graphique N°2: La participation de la femme au choix du premier mari à Kpoto...	38
Graphique N°3: La participation de la femme au choix du premier mari à Zonmon..	39
Graphique N° 4 : Raisons de la demande du divorce selon les expériences des femmes.....	41

INTRODUCTION GENERALE

Les sociétés africaines sont en pleine mutation, la scolarisation des femmes progresse, le marché du travail se transforme, l'âge du mariage recule, les femmes participent de plus en plus à la vie économique (Antoine et Dial, 2003). Aujourd'hui, bien que le mariage soit plus tardif, il semble que les unions soient moins stables que précédemment (Ibid, 2003). Au Bénin, de 1989 à 2000, les cas de divorce sont passés de 60 à 454 et le nombre de femmes, chefs de ménage, est passé de 27% à 40% dans les grandes villes (Cotonou, Porto-Novo, Parakou) entre 1979 à 2003, démontrant ainsi l'existence effective de l'instabilité familiale et son ampleur au Bénin (MPFSS-Bénin, 2005).

Pourtant, l'institution du mariage et la solidarité familiale fut une prothèse culturelle, pour échanger une spontanéité suicidaire contre une forte probabilité de survie (Levi Strauss, 1949, Roussel, 1995). Que se passe-t-il pour que l'espèce humaine qui, née d'une réaction innovatrice, due à la conscience d'une précarité radicale, pour survivre n'avait, qu'un recours : inventer un dispositif artificiel qui pût suppléer sa faiblesse naturelle, en arrive à cette instabilité des unions? Les réflexions à ce sujet, ont fait du divorce une préoccupation importante dans les sociétés et dans les sciences sociales (Antoine et Dial, 2003).

Dans les pays occidentaux, les angles de lecture du divorce ou les problématiques ont considérablement évolué, accompagnant tout simplement les changements de pratiques et de mentalités. Dans ce contexte, l'objet « divorce » mobilise plusieurs disciplines : le droit, la démographie, la sociologie, la psychologie, la psychiatrie, l'économie, etc... La majeure partie des travaux empiriques utilisent des données individuelles et le risque de divorce est examiné selon diverses caractéristiques individuelles (et parfois du couple). Le jeune âge au premier mariage est un facteur important de risque de divorce en Afrique et ailleurs (Tilson et Larsen, 2000 ; Antoine et Dial, 2003). Plusieurs hypothèses sont développées pour expliquer cet effet : l'insuffisance du temps mis dans la recherche du conjoint approprié, l'immaturation des conjoints très jeunes (Amato et Previti, 2003).

Toutefois, si la problématique des ruptures d'union a été largement abordée dans les pays occidentaux ; le sujet est très peu documenté en Afrique subsaharienne à l'exception de travaux concentrés en milieu urbain (Antoine et Dial, 2003, Mouvagha-Sow, 2003). La plupart des travaux spécifiques utilisent des données quantitatives, et le divorce est étudié comme un évènement. Bien que ces travaux nous informent sur les facteurs de risque de divorce, ils nous renseignent peu sur les causes des ruptures d'union. Ainsi, peu de travaux se sont par exemple intéressés aux perceptions et aux expériences personnelles des individus en matière de divorce à partir de données d'enquêtes qualitatives.

Déjà en 1996, Gendreau (p.57) constatait une certaine « *rapidité de remariage des femmes après une première rupture d'union* » et mieux encore la majorité des séparations seraient aujourd'hui du fait des femmes. Mais peu de scientifiques se sont penché pour comprendre les mobiles et les motivations des femmes à se libérer les liens d'un mariage et à refaire un autre.

Il convient alors de s'intéresser aux raisons qui conditionnent le départ de la femme du foyer à travers le sujet intitulé : « ***Facteurs déterminants du divorce et du remariage des femmes : Cas des villages Kpoto et Zonmon de la commune de Zagnanado*** ». L'intérêt de ce sujet réside dans le fait d'une part que la problématique du divorce est devenu un véritable problème de société et d'autre part parce que divorce et remariage féminin ont été abordés en tant que facteurs de la fécondité et de la polygamie, mais rarement en tant que tels, comme des éléments constitutifs du statut de la femme et de la définition des relations entre hommes et femmes (LOCOH et THIRIAT, 1995).

Le présent travail est subdivisé en deux parties, comportant chacune deux chapitres. La première partie présente le cadre théorique et méthodologique de la recherche. La deuxième partie dresse un corpus de texte autour de la présentation des résultats ; des analyses ; des discussions et des perspectives faites dans le cadre de cette étude.

PREMIERE PARTIE:

Cadre théorique et méthodologique

Chapitre 1 : Fondement théorique de la recherche

1. Problématique

1.1. Pertinence du sujet

1.1.1. Justification du sujet

La rupture du lien conjugal non seulement affecte les conjoints, mais ses conséquences s'étendent aussi bien sur les enfants que sur les parents. Le divorce engendre des problèmes dont les méfaits vont parfois au-delà d'une génération. L'un des effets négatifs du divorce le plus connu est l'absence de prise en charge éducationnelle, sanitaire et psychologique d'un grand nombre d'enfants qui, dès lors, n'ont d'autres perspectives que la vie dans la rue, le vol et d'autres formes de délinquance (Ould Kebd, 1994). En somme, le divorce est source de préjudices pour les conjoints, pour les enfants et pour la société dans son ensemble.

Il existe des sociétés africaines où le mariage est considéré comme absolument indissoluble. Parce qu'il affecte les réseaux de parenté et d'alliance, le divorce apparaît comme un désordre affaiblissant le groupe de solidarité conçu lors de l'union conjugale. Le divorce revêt de ce fait, dans la plupart des sociétés, un caractère relativement discret. Il arrive que dans une communauté rurale, la procédure de divorce est en général légère puisqu'elle ne fait intervenir que les intéressés et leurs parents, sauf en cas de litige concernant le remboursement de la compensation matrimoniale.

Dès lors, il n'est plus aucun doute que les mutations sociales, qu'ont connues le Bénin au lendemain de son indépendance et qui se sont accélérées sous l'effet de la démocratisation, ont bouleversé les modes de vie et changé les rapports sociaux. Cette évolution n'a pas épargné la structure de la famille, qui constitue le noyau de la société en agissant sur l'un de ses fondements les plus profonds : le mariage qui « *est source d'équilibre de la vie sociale par la sécurité, la stabilité et la chaleur humaine.* » (Ould Kebd, 1994). Il convient alors de chercher à comprendre les raisons qui favorisent ce phénomène afin de promouvoir la stabilité des ménages et des familles pour un développement sociale durable.

1.1.1.1. Raisons subjectives

Les motivations subjectives qui fondent le choix de ce sujet remontent lors de l'appui psychosocial aux enfants sinistrés des inondations dans la commune auquel nous avons participé sous la bannière de l'ONG Plan-International/Benin. Il est arrivé qu'au cours de cette assistance, que nous soyons confronté plusieurs fois à la gestion des conflits conjugaux dont la plupart des femmes sont des remariées. Aussi avons-nous assisté à des violences faites aux femmes menant à des bastonnades. Un fait qui n'a pas été isolé mais fréquent, est d'avoir surpris une femme enceinte se faire battre par son conjoint. De plus, les familles s'impliquent dans le mariage comme dans le divorce, et parfois la décision échappe à l'individu. Les pressions familiales pour faire obstacle au divorce sont nombreuses. En fait, le divorce est souvent perçu comme un échec par la parenté, il représente généralement une rupture entre les familles des deux conjoints, et celles-ci peuvent tenter d'y faire obstacle (Antoine et Dial, 2003).

Sachant que le mariage dans ces milieux est une affaire de famille, l'on se demande comment deux familles qui organisent l'union de leurs enfants n'arrivent pas à éviter le divorce de ceux-ci surtout que les deux époux n'avaient pas le droit d'aller contre la volonté de leurs parents. Cette interrogation est d'autant plus surprenante quand on se rend compte que par le fait du divorce les foyers et familles sont disloqués dans une communauté rurale. A l'instar de tout système social, la culture béninoise admet la famille comme une communauté fraternelle et solidaire fondée sur des valeurs consacrant la dignité de la femme, le respect du plus âgé, l'importance de l'enfant, la collégialité du souci de préservation des membres. Cette représentation de la cellule sociale de base qu'est la famille et les valeurs fondamentales qui la soutiennent traduisent un idéal de famille dont la pérennité constitue une préoccupation majeure comme l'exprime un dicton fon selon lequel « même si le monde s'écroule, il n'entraîne pas dans sa chute le « *hennu* » c'est-à-dire la famille (MFPSS, 2005 p. 4). En fait, le choix de l'étude du divorce vu du côté féminin se fonde sur deux raisons:

-le divorce s'effectue bien souvent à l'instigation de la femme et c'est le seul moyen pour les femmes de changer de conjoint. Il semble que le premier mariage est

souvent un mariage prescriptif, vécu parfois comme une contrainte dont la femme tente de se libérer par le divorce.

- du côté des hommes, la situation est un peu différente, la polygamie permet d'avoir une nouvelle épouse. On peut d'ailleurs se demander si, pour les hommes, l'union avec une seconde femme n'est pas une façon de provoquer le départ de la première sans avoir à évoquer le divorce avec elle. Même si l'arrivée d'une seconde épouse n'est pas une cause légitime de divorce, il semble bien que, dans les unions polygamiques urbaines, les premières épouses divorcent plus que les secondes (Locoh et Thiriart, 1995).

1.1.1.2. Raisons objectives

Divorce, remariage et polygamie conduisent à des systèmes de recompositions familiales très complexes. Les frères et sœurs de mêmes parents peuvent être séparés au moment du divorce. Ils vont cohabiter avec des enfants d'une union précédente ou par exemple, avec les enfants de la coépouse de leur beau-père. Le remariage crée une constellation familiale avec une fratrie très complexe avec des demi frères, des faux frères et des quasi-frères (ou sœurs). C'est donc toute la structure des familles qui est concernée par la mobilité matrimoniale liée au divorce et au remariage.

La sociologie et l'anthropologie ont très tôt placé le couple conjugal au cœur de leur analyse. Dès la fin du XIX^e siècle en effet, Emile Durkheim érige la famille, « le groupe qui est le plus simple de tous et dont l'histoire est la plus ancienne ». Le renforcement du mariage, caractéristique des sociétés européennes modernes selon Durkheim, est un corollaire direct de l'affaiblissement de la famille. A l'inverse, Claude Lévi-Strauss (1949) dans *Les Structures élémentaires de la parenté*, place l'alliance au centre de l'organisation des sociétés et en fait l'atome social élémentaire à partir duquel se déduisent les autres structures sociales. La question des interdits pesant sur les unions (puisque toute société des personnes avec lesquelles le mariage est absolument prohibé) et celle du système d'échanges qui se noue lors des mariages forment dans son travail les fameuses structures élémentaires qui permettent ensuite d'expliquer l'ensemble des systèmes sociaux.

1.1.2. Justification du cadre d'étude

La commune de Zagnanado a été choisie pour effectuer une recherche sur l'intérêt de ce sujet. Le groupe sociolinguistique fon est la communauté dominante de la zone d'étude. L'exploration de leurs aspirations et des idéaux, de l'évolution des mentalités permettra de cerner davantage les circonstances qui amènent l'accroissement de la pluriethnicité dans une zone rurale.

1.1.2.1. Raisons subjectives

Au regard de l'intérêt mentionné plus haut, il est nécessaire de nous pencher sur le phénomène, surtout lorsqu'on se rend compte que celui-ci est récurrent dans un milieu rural. C'est pourquoi, la commune de *Zagnanado* dont nous sommes originaires fut choisie pour observer ce fait. Au sein de cette commune, les villages de *Zonmon* et de *Kpoto* ont été sélectionnés après une exploration qui a permis de circonscrire le sujet. Le choix de ces localités est motivé par deux types de raisons. Aussi, suite à cela, l'exploration sur la préoccupation du divorce et du remariage des femmes conduites au CPS (Centre de Promotion Sociale) de Zagnanado a révélé que d'une part la plupart des conflits conjugaux dans la commune est fondée sur la violence physique (les châtiments corporels subis par les femmes de la part de leurs époux) et d'autre part le village de Zonmon est encore un lieu de mariage forcé malgré l'interdiction et les sensibilisations. En outre, Malgré l'interdiction formelle du mariage forcé au Bénin (OMCT, 2006), il est toujours pratiqué dans certaines zones rurales (ESE-Bénin, 2007; Nations Unies. 2007). C'est ce qui a orienté nos recherches sur le mariage forcé et les violences physiques comme ayant un pouvoir explicatif plus élevé dans la manifestation du phénomène du divorce dans la commune de Zagnanado.

1.1.2.2. Raisons objectives

Le divorce est un phénomène social dont la fréquence, la manifestation et l'intensité varient d'une société à l'autre en fonction de la spécificité culturelle, de la situation économique et de la législation mise en vigueur. Il constitue l'un des problèmes majeurs de la société urbaine comme rurale qui porte un grand préjudice à la

stabilité des ménages et l'unité de la famille. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un phénomène social nouveau, sa perception a pris une autre dimension au cours des dernières années.

Normalement, le mariage traditionnel diffère du mariage dans la civilisation occidentale préindustrielle car le contrat lie les familles et non les conjoints (ATTLOU, 1997). L'alliance matrimoniale suppose le respect de certaines règles et coutumes ayant non seulement une fonction de contrôle, mais aussi celle de préservation d'une structure de relations. Dans ce cas, le divorce ne peut intervenir que dans des situations exceptionnelles, généralement en cas de développement de certains vices par le conjoint (alcoolisme, violence envers la femme, etc.) ou en cas d'adultère commis par la femme (HOUEDOKOHO, 1995). Parfois pour le premier cas, le divorce est consommé après de multiples retours (ou séjours) momentanés de la femme chez ses parents et de vaines tentatives de mise en garde du conjoint par la communauté.

1.2. Constats

Le fléau du divorce a atteint un niveau tel qu'on tend vers la banalisation du mariage et la déstabilisation de la cellule familiale avec toutes les conséquences négatives sur les individus et la société toute entière (de Singly, 2011). De plus, l'augmentation du divorce ne se limite pas aux seules zones urbaines ou à des couches sociales spécifiques. Bien au contraire, il s'agit d'un phénomène de société qui transcende les questions culturelles, économiques, de statut social.

Certes, les ruptures des premières unions sont plus fréquentes en Afrique de l'Ouest (de 45% à 53%) qu'en Afrique de l'Est (de 29% à 34%); les remariages, y sont, eux aussi, plus courants (Kaufmann, Lesthaeghe et al, 1988). D'après l'Enquête Sénégalaise de Fécondité (Smith et al, 1984 p.19), le Sénégal comptait 17% d'unions dissoutes dans les cinq premières années de mariage et, 90% des femmes dont l'union a été rompue se remariaient dans les cinq années suivant la fin de celle-ci. Alors qu'au Kenya on observait une situation assez différente : 10% des unions y avaient été dissoutes dans les cinq premières années parmi lesquelles 50% avaient été suivies,

cinq ans après, d'un remariage. Cette constatation, montre l'ampleur et la diversité de la pluri-nuptialité des femmes africaines et de sa relativité spatiale.

Si certaines études mettent l'accent sur les taux élevés de divorce en milieu urbain (Gage-Brandon, 1992; Locoh, 1989), elles ne doivent pas faire oublier l'existence de taux élevés dans de nombreuses sociétés rurales sans grand contact avec le monde dit «moderne» des villes. En Afrique de l'Ouest, la fréquence des ruptures d'union par divorce n'est pas seulement un effet de la «dégradation des mœurs» comme on a tendance à l'affirmer.

Une des causes du départ des femmes du foyer est le défaut d'entretien de la femme par le mari. Cet aspect a déjà été relevé par différents auteurs (Locoh, 1984 ; Dial, 2001). Par exemple, au Togo, *l'enquête sur la famille, les migrations et l'urbanisation* confirme la légitimité de cette cause : si « *la femme ne trouve pas à manger, à s'habiller, elle peut demander la dissolution du mariage et les familles ne s'y opposent pas* » (URD-DGSCN 2002 p.8).

Aussi, la relecture de travaux anciens qui attestent d'une pluri-nuptialité féminine élevée par divorce, et non seulement par veuvage, incite à faire de la volonté féminine de divorcer et de se remarier, non plus un avatar de la «modernisation» (les femmes ne respecteraient plus la «tradition» et seraient plus volages ou plus «indépendantes» qu'avant...) mais, un élément constitutif des relations entre hommes et femmes dans les sociétés africaines comme l'est la polygamie (Locoh et Thiriart, 1995).

1.3. Problème de recherche

Le nombre des séparations et des ruptures conjugales dans les sociétés modernes occidentales est important ; sans doute il n'a jamais été aussi grand dans l'histoire de l'humanité (de Singly, 2011). Dans ce lot, les femmes sont de plus en plus enclins à se divorcer (Calle, 2007). D'ailleurs, une étude avait déjà révélé qu'en Afrique de l'Ouest, il semble que le divorce la plupart du temps est l'initiative de la femme (Rivière, 1990; Mignot, 1985). Selon Ould Kebd (1994.p 3), « *le divorce qui était considéré par le milieu social comme un acte se rapprochant de l'hérésie, était assez peu fréquent et la stabilité du mariage entre époux était assurée par le pouvoir patriarcal coercitif et dissuasif au sein de la famille* ».Comment en est-on arrivé à une

telle situation pour que la sécurité et la stabilité ne sont-elles plus les qualités premières de la vie conjugale ? Pourquoi, la rupture des liens de mariages autrefois entretenue est brisée de manière récurrente et dont le mécanisme échappe au contrôle social des mécanismes de résolution familiale?

Il est évident qu'il est question de la vie affective et les réponses à ces interrogations interpellent les spécialistes de la question. Or, si la vie affective présente des faces complémentaires subjectives et objectives et des temporalités variées il est normal voire indispensable de faire appel à plusieurs disciplines pour en rendre compte. Il semble possible d'avancer que le mariage et le divorce demeurent, dans nos sociétés d'aujourd'hui, un phénomène social, bien que les préoccupations psychologiques individuelles aient pris une importance de plus en plus grande (Girard, 1964). Il obéit toujours, dans son principe, à des normes collectives, fixées et durables, qui contribuent à maintenir les structures et les traditions antérieures, dans une société qui ne pourrait changer trop vite sans graves dangers. Il convient alors d'établir pour dépasser le clivage entre le sociologique et le psychologique en abordant la question du divorce et du remariage sous l'angle de la psychosociologie qui privilégie tous les phénomènes de communications et d'influence avec leurs aspects cognitifs, affectifs et idéologique. Ainsi en se positionnant dans ce champ théorique sur la question du divorce et remariage des femmes, on pose alors la question de savoir : *quels sont les facteurs déterminants du phénomène de divorce et de remariage des femmes rurales des villages de Kpoto et de Zonmon dans la commune de Zagnanado ?* Pour mener des investigations sur le terrain, des hypothèses ont été formulées.

1.4. Hypothèses

1.4.1. Hypothèse Générale

Le « mariage forcé » et les violences conjugales conduisent les femmes à la plurinuptialité dans les villages de *Kpoto* et de *Zonmon* de la commune de *Zagnanado*.

1.4.2. Hypothèses spécifiques

H1- Les mariages forcés où la volonté individuelle de la femme a pu être altérée par le conjoint, la famille ou par le poids des normes sociales ont une forte probabilité de voir celle-ci, se libérer de cette union conjugale pour une autre union plus convenable.

H2- Les actes de violences faites par le conjoint dirigés contre sa femme, créant ainsi un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, conduisent celle-ci à divorcer et à se mettre en quête d'une autre union.

1.5. Objectifs

1.5.1 Objectif Général

Identifier les variables qui expliquent le mieux le phénomène de divorce et de remariage des femmes dans les villages de *Kpoto* et de *Zonmon* dans la commune de *Zagnanado*.

1.5.2. Objectifs spécifiques

Os1- Identifier les facteurs déterminants qui expliquent la plurinuptialité à *Zagnanado*.

Os2- Cerner la trajectoire conjugale des femmes issues d'une première union forcée.

Os3-Déterminer comment les violences conjugales conduisent les femmes à s'affranchir en changeant de conjoint.

2. Revue de littérature et clarification conceptuelle

2.1 Revue de la littérature

Le nombre des séparations et des ruptures conjugales dans les sociétés actuelles est important ; sans doute il n'a jamais été aussi grand dans l'histoire de l'humanité. Cela peut paraître étrange si l'on postule qu'un des invariants anthropologiques est le besoin de sécurité pour chacun (Lévi-Strauss, 1949 ; Roussel, 1995). Si Emile Durkheim (2007), fondateur de la sociologie savante à la fin du XIX^e siècle, revenait, il ne comprendrait pas que les sociétés contemporaines soient devenues, selon l'expression d'Anthony Giddens en 1991, *the separating and divorcing societies*. Durkheim avait lutté contre la restauration du divorce par consentement mutuel,

estimant qu'une telle réforme empêcherait le mariage de « *jouer son rôle de frein, d'exercer l'action modératrice et salutaire qui est sa principale raison d'être* ». Il était persuadé que le divorce engendrait le malheur des adultes : pour être heureux, l'homme devait « *satisfaire normalement ses désirs que s'ils sont réglés, contenus, modérés, disciplinés* ». Il fallait donc maintenir l'interdiction du divorce dans le «propre intérêt» des individus eux-mêmes, des « fonctionnaires domestiques ».

Sans doute Durkheim, reconnaîtrait les limites de sa pensée dans nos sociétés actuelles où les femmes et les hommes ont supprimé cette pédale de frein afin de conduire plus librement leur vie. Ils ne placent plus la discipline au centre de leur existence ; ils veulent avant tout rester maîtres de leur vie. Aussi envisagent-ils de se séparer de leur conjoint si l'union contrarie leur identité personnelle. Ils pourraient écrire cette phrase, extraite du mail de rupture de Grégoire, compagnon de l'artiste Sophie Calle : « *Comme vous l'avez vu, j'allais mal tous ces derniers temps comme si je ne me retrouvais plus dans ma propre existence* » (Calle, 2007). Ainsi, si l'un des partenaires se sent freiné dans son propre développement personnel, il préfère sortir du véhicule conjugal. Il se sépare pour pouvoir dire, comme Kierkegaard après une rupture dans son œuvre *La Répétition* : « *Je suis de nouveau moi-même* ». Pourquoi la sécurité et la stabilité ne sont-elles plus les qualités premières de la vie conjugale ?

Une des hypothèses fondée sur les avantages et les inconvénients du mariage attribue l'augmentation de l'instabilité des unions au cours des dernières décennies à la hausse du travail des femmes (Becker, 1974, 1981). Mais, cette hypothèse contestée (Oppenheimer, 1994, 1997a, 1997b) a été peu confirmée (Mongeau et al., 2001), même si quelques travaux sur la relation travail-famille des femmes l'ont testé (Takyi and Broughton, 2006). Pour d'autres auteurs, la stabilité des unions dépend à la fois des avantages du mariage, des obstacles et des alternatives possibles au divorce (Udry, 1981). L'approche culturelle, par contre, explique la hausse de l'instabilité des unions par le fait que le mariage ne se fait plus selon les normes sociales, mais par intérêt individuel (Thornton, 1989). Cependant, plusieurs facteurs contribuent à l'instabilité des unions, particulièrement dans le contexte africain où les systèmes matrimoniaux s'intègrent dans l'organisation globale des sociétés.

Le jeune âge au premier mariage est un facteur important de risque de divorce en Afrique et ailleurs (Tilson et Larsen, 2000 ; Antoine et Dial, 2003). Plusieurs hypothèses sont développées pour expliquer cet effet : l'insuffisance du temps mis dans la recherche du conjoint approprié, l'immaturation des conjoints très jeunes (Amato et Previti, 2003). En Afrique, Locoh (1995) considère le mariage précoce, généralement arrangé par les familles, comme une sorte de « rite de passage » pour la jeune fille, un moyen d'acquiescer sa majorité sociale. Ce mariage peut être perçu comme une contrainte par les conjoints et le divorce peut survenir.

Les sociétés africaines sont très attachées à l'enfant, la procréation est la vocation première d'une union, par conséquent, l'infécondité (ou la sous-fécondité) du couple augmente le risque de divorce (Takyi, 2001). Par exemple au Togo, en milieu rural, les unions infécondes ont deux fois plus de risque d'être rompues que les unions fécondes (Thiriart, 1998). Les recherches dans plusieurs pays occidentaux ont aussi souligné le risque élevé de divorce des couples sans enfants (South, 1995 ; Clarke et Berrington, 1999). En permettant aux femmes de retrouver rapidement un nouveau conjoint, la polygamie inciterait le divorce, et réciproquement, les femmes divorcées entretiendraient le marché de la polygamie (Locoh, 1984 ; Pison, 1988). En générale, les femmes en union monogame divorcent moins que celles en union polygame (Antoine et Dial, 2003).

Certains facteurs culturels (ethnie, milieu de socialisation, pratique religieuse) introduisent aussi des différences de risque de divorce. Par exemple, à Dakar, les femmes Serer¹, population migrante, socialisée en milieu rural, divorce moins rapidement que les Wolof. A Lomé, le groupe ethnique Mina, divorce plus que les Ewé (Antoine et Dial, 2003). Mais, l'existence de lien de parenté entre l'homme et la femme diminue le risque de divorce (Antoine et Djiré, 1998). L'effet de la pratique religieuse est contrasté. Au Nigéria et au Ghana, les chrétiennes ont un plus grand risque de divorce que les musulmanes (Isiugo-Abanihé, 1998 ; Takyi, 2001). Par contre, à Dakar les femmes chrétiennes présentent des unions plus stables (Bocquier et Nanitelamio, 1991). Contrairement à certains pays occidentaux où le faible niveau

¹ Serer : deuxième ethnie du Sénégal après le Wolof

d'éducation des femmes est associé à un plus grand risque de divorce (Hoem, 1997), dans les pays d'Afrique subsaharienne, les travaux montrent une plus grande fragilité des unions des femmes instruites surtout dans les milieux urbains (Bocquier et Nanitelamio, 1991).

Il semble que, plus le premier mariage est enserré dans le mode du «prescrit», soumis au choix de la famille et à des négociations avec la famille d'alliance, plus l'hypothèse d'une dissolution rapide est présente ; ce qui peut paraître paradoxal, mais renvoie à l'évolution du statut féminin au cours du cycle de vie et à la permanence des liens qu'une femme entretient toute sa vie avec sa famille d'origine.

Chez les Wolofs et davantage encore chez les Toucouleurs du Sénégal (Le Cour-Grandmaison, 1971), chez les Maures de Mauritanie (Ignekongba, 1992), le premier mariage, généralement précoce, est souvent un mariage prescriptif, vécu de ce fait comme une contrainte dont la femme se libérera éventuellement. En effet, selon la coutume, l'accès au statut de femme mariée donne une première «émancipation» à la femme et, en cas de rupture d'union, la femme sera plus libre de faire un choix personnel (non dicté par la famille) d'un nouveau partenaire. Cette différence de traitement entre la femme divorcée et la jeune fille s'exprime par la différence d'attitude à l'égard des hommes. Une femme mariée est beaucoup plus libre de ses paroles et de ses gestes qu'une jeune fille. Si elle est divorcée, elle pourra discuter avec les hommes et avoir ainsi la liberté d'être courtisée par un prétendant.

Rappelons aussi que la compensation matrimoniale est, en général, moins élevée (voire symbolique, dans certains cas) pour une femme divorcée ou séparée, et que, de ce fait, les «négociations» directes entre partenaires sont facilitées. Il n'est pas rare, d'ailleurs, que le futur mari soit choisi avant la rupture de l'union précédente, comme le souligne Nukunya (1969) en pays Ewe-Anlo au Ghana.

En somme, en Afrique de l'Ouest, il semble que le divorce survienne la plupart du temps à l'initiative de la femme (Rivière, 1990; Mignot, 1985). Pour le mari, une femme est rarement de trop sous le toit conjugal puisqu'elle subvient en grande partie à ses frais d'entretien et souvent à ceux de ses enfants par l'agriculture et le petit commerce. Parce que la présence d'une épouse n'empêche pas d'en prendre une autre,

parce qu'il s'est acquitté d'une compensation matrimoniale, l'homme prend rarement l'initiative de renvoyer sa femme. Il faut, pour qu'il en arrive là, que l'épouse perturbe gravement la paix domestique de la concession. En cas d'incompatibilité de caractère, l'homme a la ressource d'une répudiation sans tapage, à moins que la femme elle-même, comme il arrive souvent décide de partir et de se réfugier chez ses parents.

La cause de rupture la plus fréquemment invoquée est le défaut de participation du mari à la satisfaction des besoins matériels de l'épouse, et plus encore des enfants (Le Cour-Grandmaison, 1971). Les motifs de nature économique semblent largement dominants dans la détermination des femmes à quitter un foyer, bien que puissent s'y ajouter des motifs relationnels dont elles font moins facilement état (mécontente dans le groupe des coépouses, inégale répartition des «faveurs» du mari entre elles, voire mauvais traitements...). Toutes les études montrent, à l'évidence, qu'il y a, dans les divorces-séparations, une raison pour la femme de se libérer d'une union imposée, de sortir d'une union qui se révèle inféconde ou de choisir un mari qui a plus de moyens pour entretenir sa famille, etc. Mais ces stratégies ne sont accessibles aux femmes que lorsqu'elles peuvent recevoir le soutien de leur famille d'origine. Certes le divorce survient à partir des motivations individuelles comme cela est le cas plus haut, mais elles ne semblent pas être la seule hypothèse explicative qu'on peut formuler sur le divorce (White, 1990).

Jacques Pujol (2005) parle quant à lui de la violence conjugale en ressortant les spécificités de la violence dans le couple. Pour lui, la violence est prise dans un système se présentant comme un ensemble de quatre phases qui se déroulent successivement et constituent un tout. Ce sont :

- La phase de la violence psychologique verbale.
- La phase de la violence économique : le pouvoir économique est détenu par l'un ou l'autre des époux qui ne supporte que les charges incompressibles du ménage et garde le reste de son revenu pour ses propres besoins.
- La phase de la violence physique : l'accent est mis sur les coups, les sévices corporels, c'est -à-dire toute atteinte à l'intégrité corporelle. Mais aussi la destruction d'objet et particulièrement ceux auxquels la victime du couple tient.

- Enfin la phase de la violence sexuelle où des relations ou pratiques sexuelles obligées ou forcées, avec menaces psychologiques, physiques ou spirituelles. Ici la violence subie est tout autant dans la forme que dans le fond. Le plus souvent la violence s'installe progressivement dans le couple, quelquefois sur de très longues périodes. Toutefois le degré de douleur associé au divorce est variable d'une personne à une autre. Mais ce qui change peu, en revanche, c'est ce souci de soi, posé dès le départ ou découvert ensuite, par les personnes séparées. Si, à certains moments, la fatigue d'être soi est éprouvée, à d'autres moments, au moins aussi importants dans l'expérience personnelle, la peur de ne plus être soi surgit.

Dans une société moderne, la séparation est une entreprise de sauvegarde de soi pour la personne qui la subit (de Singly, 2011). Une illustration en est faite dans *La Première Épouse*, de Françoise Chandernagor où l'héroïne ayant pris mal le départ de son mari fini par se sentir perdue. Lorsqu'elle se couche dans leur « lit matrimonial », elle laisse entendre: « maintenant que je dispose des deux rives pour moi seule, que j'ai récupéré l'îlot entier, je roule d'un bord à l'autre... On m'a rendu ce que j'avais donné ; on m'a restitué comme un paquet de linge sale, cette moitié de moi-même dont j'avais abdiqué le contrôle, cédé l'usage ; m'en voilà tout encombrée. » (de Singly, 2011p.23). L'analyse de ce paragraphe, montre que dans un premier temps, cette femme est embarrassée de disposer de la totalité de son moi, ayant eu l'habitude de penser d'abord à son mari. Aliénée, elle perçoit la partie d'elle-même à laquelle elle a renoncé comme du linge sale ! Cette réappropriation est longue. Il lui faut d'abord découvrir qu'elle avait auparavant des « écailles, qui aujourd'hui lui tombent des yeux » (de Singly, 2011p.23). Son aveuglement lui interdisait de voir son amputation de moitié. Elle n'emprunte plus les lunettes de son mari pour voir le monde ; elle redevient sensible à ses propres sensations. Elle accouche d'elle-même dans la douleur : « Je peux enfin faire du bien à quelqu'un qui va l'apprécier : moi-même. Jusqu'à présent, je n'ai vécu qu'en vivant pour mon mari. » (De Singly, 2011p.24).

Dans ce contexte, la prise de conscience de l'apport de l'autre me révèle à moi-même, m'indique ce que je suis et, dans le même moment, l'autre découvre aussi ce qu'il est en m'apportant ce qui me manque et en me demandant ce dont il a besoin.

Cette prise de conscience, on peut prendre peur en découvrant ses insuffisances et refuser l'apport de l'autre. Dans ce cas, la dominante égocentrique (« moi » dominant) l'a emporté engendrant ainsi des conflits pouvant aller jusqu'à la rupture.

En somme, plusieurs facteurs sont pris en considération. Des facteurs culturels comme l'ethnie ou la religion. Des facteurs démographiques comme l'âge au mariage ou la descendance issue de l'union ; la précocité des unions ou l'absence d'enfants, le mariage forcé sont autant de facteurs favorisant le divorce. Ainsi, bien que les diverses causes évoqués permettent de rendre compte des cas de divorces, mais, il s'agit là d'une conception généralisée et non spécifique à la femme, même si celle-ci s'y retrouve. Ainsi, il serait nécessaire d'explorer les raisons qui fondent la rupture du lien conjugal par les femmes, sachant que ce sont elles qui, dans leur très grande majorité, demandent le divorce.

Cependant, si la littérature renseigne sur les raisons qui peuvent conduire les femmes à divorcer et se remarier, elle reste moins spécifique sur les communautés rurales. C'est pourquoi, en choisissant d'étudier les femmes divorcées et remariées du groupe sociolinguistique *fon* (communauté dominante à *Zagnanado*), on espère y remédier. L'exploration de leurs aspirations et des idéaux, de l'évolution des mentalités permettra de cerner davantage les circonstances qui amènent l'accroissement de la plurinuptialité dans une zone rurale.

2.2. Clarification conceptuelle

L'énoncé du problème de même que la formulation des hypothèses reposent sur des notions et concepts qui, en raison de la richesse et des subtilités de la langue française, pourraient avoir d'autres significations que celles qui leur sont données dans ce mémoire. Afin de lever toute équivoque, il est donc nécessaire de définir et d'explicitier les concepts qui constituent l'ossature de notre recherche, conformément à la prescription de Durkheim (1937). Les concepts opératoires portant sur le phénomène à observer et les différentes dimensions retenues dans le cadre de l'étude sont : **le divorce, la plurinuptialité, le mariage forcé, les violences conjugales.**

Le **divorce** est un terme qui signifie la rupture légale d'un mariage civil. Comme le souligne Commaille (1982), le divorce est d'abord un acte juridique faisant l'objet d'une décision juridique et où formellement le fait social est ici, plus encore peut-être que pour d'autres comportements familiaux, déterminé par le fait juridique. Le code des personnes et de la famille (loi n°2002-07 du 24 Août 2004) en République du Bénin, dans son article 261 stipule que le divorce dissout le mariage, met fin aux devoirs réciproques des époux et au régime matrimonial, conformément au titre relatif à la parenté et à l'alliance. Mais, comme dans la société béninoise, assez de couples s'unissent par le concubinage (l'union libre), le mariage est coutumier ou traditionnel (MPFSS, 2005). Ceux qui s'unissent par le mariage civil sont peu nombreux. C'est pourquoi nous allons utiliser tout au long de notre étude le mot divorce pour signifier la rupture de l'union conjugale quel que soit le système d'alliance. Suite au divorce, la plupart du temps, les conjoints séparés se remarient, ce qui explique l'utilisation du concept de la **plurinuptialité** des femmes.

La **plurinuptialité** désigne selon les travaux des anthropologues et ethnologues la mobilité conjugale féminine, des ruptures d'union et des remariages dans leurs relations directes avec le statut des femmes (LOCOH et THIRIAT, 1995). Toutefois, dans leurs travaux, Locoh et Thiriat distinguent deux facteurs qui conduisent à la plurinuptialité, il s'agit du veuvage / remariage et du divorce / remariage. Pour cette étude, il sera retenu le second cas qu'est le divorce et le remariage. Ce divorce qui a une très forte probabilité dans le cas d'un mariage forcé.

Le **mariage forcé**, selon le sens juridique est toutes manœuvres pratiquées par l'entourage familial, qui consistent à obliger un enfant à épouser un individu choisi par la famille, pour des raisons d'ordre traditionnel, religieux ou économique. Dans une communication écrite en date du 10 janvier 2007, un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a qualifié les mariages forcés de «mariages arrangés par les parents pour les deux futurs conjoints » et a ajouté que « la victime n'a pas beaucoup de choix, compte tenu de la pression exercée par les parents». Ainsi, tout en reprenant ici ces différentes acceptions du concept, le mariage forcé consiste à marier une personne contre sa volonté. Il est organisé par les familles

qui ne respectent pas voire ne se soucient pas du non consentement de leur enfant. Les jeunes qui tentent d'y échapper sont très souvent confrontés à une sanction² ou un rejet familial, ce qui fait que les victimes ont du mal à échapper au mariage forcé sans fuir du village.

Les **violences conjugales** se retrouvent dans un concept plus large que *la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*, désigne sous le terme "violence à l'égard des femmes". Elles doivent être comprises comme « *une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désignent tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée* » (art.3)). Falquet (2006) donne une précision sur l'expression « violence conjugale » qui est la violence au sein du couple. C'est un processus évolutif au cours duquel un partenaire exerce, dans le cadre d'une relation privilégiée, une domination qui s'exprime par des agressions physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou spirituelles. Elle correspond à une violence continue ou réitérée et toujours menaçante, reflet d'une configuration sociétale dans laquelle les possibilités de résistance sont faibles et les échappatoires limitées. Cette étude garde dans sa plénitude le sens que donne Falquet (2006).

² Il est à signaler que les hommes qui refusent un mariage forcé peuvent « s'attirer la malédiction des parents » et « avoir beaucoup d'ennuis ». Il a également ajouté que « certaines personnes en allant consulter des bokonons se font dire que leurs parents sont fâchés contre elles et tant qu'elles n'auront pas réglé les malentendus, elles ne seront jamais en paix ».

2.3. Les théories de référence

2.3.1. L'interactionnisme comme approche de compréhension du phénomène de plurinuptialité

Le binôme proposé par l'expression « Maris et femmes » invite à s'interroger non pas sur l'institution du mariage elle-même, mais sur les individus qui sont liés par elle, sur les conditions et les rapports qui les unissent, sur l'alliance qu'ils constituent dans le couple, ainsi que sur les différences qui continuent de les diviser une fois qu'ils sont associés. C'est en tout cas davantage une interrogation sur l'expérience et les pratiques sociales et les interactions sociales.

Ainsi, à l'aide des interactionnistes qui estiment que le sens que les acteurs donnent à leur réalité, bien qu'indispensable, ne peut suffire à lui seul à la compréhension des conduites sociales. Il est tout aussi important de tenir compte des conditions susceptibles d'influencer les expériences et les trajectoires de chacun. C'est pourquoi, Strauss (1971) s'est intéressé aux carrières dans les arts en partant de l'hypothèse que l'on ne peut saisir ce qui amène des jeunes à vouloir se lancer dans ce type de carrière sans prendre en considération à la fois le sens qu'ils donnent à la pratique de cette activité et le rôle que joue l'entourage dans la découverte, fondée ou non, du talent qu'ont ces jeunes et de leurs dispositions pour ce type de travail.

Dans le champ spécifique de l'étude des occupations, les interactionnistes parlent de « contingences » de conjugalité, c'est-à-dire de conditions qui, sans être toujours nécessaires, vont néanmoins orienter les trajectoires matrimoniales (le fait de faire partie d'une famille qui enregistre déjà plusieurs femmes divorcées et remariées, par exemple). Contrairement à ce que l'on entend parfois, la perspective interactionniste n'est donc pas que subjectiviste, c'est-à-dire seulement centrée sur la perspective des acteurs. Elle est également objectiviste puisqu'elle s'intéresse à la manière dont les conditions objectives façonnent les trajectoires conjugales des femmes et l'interprétation qu'en donnent les acteurs.

Lorsque les interviewés nous font part explicitement ou implicitement des interprétations de leur monde ou du monde qui les entoure, que valent ces interprétations? Quel statut leur accorder lorsque nous analysons la ou les « réalité(s) » des acteurs?

Ainsi, cette théorie nous permettra d'analyser notre objet de recherche.

2.3.2. Théorie de l'apprentissage social pour la compréhension des violences conjugales

La théorie de l'apprentissage social (Bandura, 1973) peut aider à mieux cerner l'impact de la violence conjugale sur le comportement des adolescents. Selon cette théorie, c'est l'observation des autres qui est l'élément central d'apprentissage. Un modèle significatif (par exemple les parents) a plus de chance d'être reproduit par ses observateurs. De plus, le modèle a plus de chance d'avoir une influence s'il est du même sexe que son observateur. L'observation de comportements violents fait en sorte que l'enfant intègre des attitudes favorisant la violence et qu'il imite ces comportements violents (Anderson et Cramer-Benjamin, 1999). Dans un contexte de violence conjugale, la fille aura tendance à reproduire les comportements de victime de la mère (c'est-à-dire troubles intériorisés), alors que le garçon imitera les gestes violents du père (c'est-à-dire troubles extériorisés). Par ailleurs, sur le plan des effets de la violence conjugale selon le sexe de l'enfant, les résultats des études sont contradictoires. Certaines études rapportent que les garçons exposés à la violence conjugale présentent davantage de troubles extériorisés (Jaffe et al, 1986) et qu'il y aurait une présence plus marquée de troubles intériorisés chez les filles (Holden et Ritchie, 1991). D'autres recherches, au contraire, n'ont pas trouvé de différences entre les garçons et les filles (Gleason, 1995). Il est donc encore difficile de déterminer si les filles et les garçons sont affectés différemment par la violence qui les entoure.

Des recherches indiquent également que la fréquence et l'intensité des scènes de violence conjugale sont directement liées à la présence de troubles de comportement : plus la violence conjugale est intense et fréquente, plus l'enfant ou l'adolescent manifeste des troubles intériorisés et des troubles extériorisés (Grych et Finsham, 1990; O'Keefe, 1994). De plus, l'étude de Fantuzzo et al. (1991) fait ressortir que les enfants témoins à la fois de violence verbale et de violence physique présentent plus de troubles intériorisés et de troubles extériorisés que les enfants qui sont uniquement témoins de violence verbale.

Chapitre 2 : Approche méthodologique et cadre de l'étude

1. Approche méthodologique

1.1. Nature de l'étude

Aborder la question du divorce, c'est pénétrer l'intimité du couple et toucher un événement encore douloureux. La plupart des enquêtés sont réticents à parler d'une situation encore mal acceptée par la société (Antoine et Dial, 2003). Pour mieux appréhender cette relation, il a été choisi l'approche qualitative des recherches en sciences sociales qui analyse les facteurs de cette étude. Toutefois, certaines variables ayant nécessairement besoin de bases statistiques, on a procédé à une quantification de certaines données. De ce fait, l'étude est essentiellement qualitative avec un minimum d'approche quantitative.

L'étude est essentiellement qualitative, car les partisans d'une méthode qualitative soutiennent au contraire que l'étude du comportement humain a plus de valeur si l'on adopte une perspective interne que si l'on adopte uniquement des techniques externes. Grâce à la perspective interne on parviendrait à saisir d'une façon plus valable la réalité d'une situation culturelle qu'on ne saurait le faire avec une approche quantitative car, par l'introspection et l'empathie, on rejoint mieux en quelque sorte la vie des personnes observées (Poisson, 1983). Ce procédé permet à l'observateur de pénétrer plus profondément dans le vécu des sujets observés et d'atteindre finalement une meilleure connaissance de la réalité symbolique. On peut conclure que l'accent est essentiellement mis, dans une telle approche, sur l'aptitude du chercheur à assumer le rôle de l'autre, à saisir les postulats fondamentaux sous-jacents aux comportements observés grâce à la compréhension de la « définition de la situation » telle que perçue par les femmes divorcées et remariées.

Ainsi, cette approche offre l'occasion de saisir la réalité telle que la vivent les sujets femmes divorcées et remariées avec lesquelles on est entré en contact; en s'efforçant de comprendre la réalité en essayant de pénétrer à l'intérieur de l'univers observé (Poisson, 1983). Le premier exemple qui vient à l'esprit est celui du travailleur social voulant obtenir des informations valables et scientifiques sur les conditions de

vie des chambreurs chômeurs du centre-ville. Il procède un peu de la même façon, en passant le plus de temps possible avec ces personnes et en les interrogeant en profondeur d'une façon ouverte, sans faire appel à un questionnaire structuré et inflexible.

C'est ce qui justifie l'approche qualitative adoptée dans cette recherche. Encore que, en psychologie, Neisser (1976) a insisté sur l'importance de l'approche qualitative pour assurer la validité écologique de la recherche en psychologie, il faut observer le déroulement des processus cognitifs tels qu'ils se produisent naturellement dans la vie de tous les jours lorsque la situation est réelle et pleine de signification culturelle pour les sujets observés. Cette méthode enfin permet d'inclure des variables explicatives qui évoluent dans le temps, et de mieux tenir compte des changements de situation intervenus dans la vie de l'individu, afin d'identifier les facteurs de divorce. Son utilisation nécessite des données adaptées provenant d'enquêtes prospectives ou rétrospectives, comme c'est le cas dans notre étude.

1.2. Techniques de collecte des données

Dans les recherches qualitatives, le chercheur se doit alors de comprendre les perceptions et les valeurs données aux symboles de la même façon que le fait la personne observée, disait Poisson (Ibid.). Aussi, cette recherche ne sera pas basée sur un point de référence absolu et stable autour duquel sera constitué un regard théorique. Car, « *si l'on prétend découvrir quelque chose de nouveau par une analyse qualitative, alors il ne faut pas être aveuglé par une grille, mais d'autre part, si l'on ne veut pas réinventer la roue et si l'on veut savoir où regarder pour mieux trouver, alors les recherches et théories disponibles sont incontournables* » (Paillé et Mucchielli, 2010 : 17). Cette assertion montre la complexité de la recherche qualitative. C'est pourquoi, le chercheur est appelé à concilier rigueur et flexibilité, à tenir compte de l'existant mais aussi à innover. C'est ce que l'étude a tenté de faire en se basant et en regroupant d'abord certaines recherches réalisées sur le divorce et le remariage en général et le phénomène de la pluri-nuptialité en particulier, puis en les complétant par un séjour prolongé sur le terrain par la technique d'observation participante au cours de laquelle plusieurs entretiens individuelles et discussion de groupes ont été réalisés.

Ainsi, Les techniques utilisées pour collecter les informations sont les suivantes:

- la revue documentaire
- l'entretien individuel non directif;
- la discussion de groupe ;
- le récit de vie ;
- l'observation.

La recherche documentaire a permis de faire la synthèse critique de la documentation consultée sur les divorces et les remariages. Il a été ainsi, comme le recommande Beaud et ses pairs, (1988) en terme de tâche du chercheur. La phase de terrain a regroupé les autres techniques. Cependant, certaines données relatives aux mobiles de divorce issues des entretiens ont été quantifiées pour établir leur proportion statistique.

1.3. Outils et échantillonnage

Pour les besoins de la collecte, nous avons séjournées de façon alternative plus de cinq semaines (5) dans les villages de Kpoto et quatre (4) semaines dans le village de Zonmon. L'objectif était de nous familiariser avec les femmes et de les mettre en confiance avant d'aborder des questions d'intimités avec eux. Certaines femmes ont été repérées à l'aide du CPS-Zagnanado.

Ainsi, à l'aide des outils d'un guide d'entretien individuel et de groupe, un bloc note et un stylo, les données ont été collectées sur le terrain. Des guides d'entretien ont été élaborés et utilisés lors des entretiens, de la discussion de groupe et du récit de vie qui s'est réalisé en plusieurs phases. Par ailleurs, une phase d'observation indirecte a été aussi faite dans des cas de violences conjugales pour comprendre l'ampleur de ce phénomène dans la survenance du divorce.

En ce qui concerne la sélection des femmes à interroger, la procédure s'est faite à partir de l'échantillonnage par « boule de neige » surtout à cause de la sensibilité et de l'intimité qui sont des caractères d'un tel sujet. Toutes les premières unions des femmes qui se sont mariées dans les deux villages ne sont pas prises en considération

pour ne pas être accusé d'incitation aux divorces par les époux. Au total, 68 femmes ont été interrogées avec 36 personnes pour le village de Kpoto qui représente l'atteinte du point de saturation et 32 pour le village de Zonmon.

1.4. Méthode de traitement des données et d'analyse

Pour le traitement des données de terrain, le traitement a été fait de manière différentielle, avant de les mettre ensemble pour former le corpus de texte. Pour le traitement des données quantitatives, le logiciel Excel a été utilisé. En somme la méthode utilisée est le tri à plat et la méthode de triangulation pour les données qualitatives qui ont été saisies, épurées, analysé à la lumière des données documentaires disponibles.

Des études et enquêtes que nous avons examinées, il ressort clairement que les ruptures d'union et les remariages sont l'expression d'un rapport en constante évolution entre hommes et femmes dans leurs divers rôles : rôles conjugaux mais aussi rôles parentaux et rôles au sein de leur communauté d'origine (comme frères et sœurs). Divorces et remariages font partie des stratégies féminines d'acquisition d'une marge d'autonomie dans un monde codifié de prescriptions et d'interdits où elles passent de la dépendance à l'égard de leur famille (père ou frère) à celle d'un mari que, parfois, elles n'ont pas choisi.

La plurinuptialité est donc en relation complexe avec les autres éléments constitutifs des systèmes matrimoniaux africains : baisse de la mortalité qui accroît les probabilités de dissolution par divorce, institution polygamique, prédominance des liens avec la famille d'origine sur les liens avec la famille d'alliance, séparation des biens entre époux, système de filiation (prédominance matrilineaire ou patrilinéaire selon les cas).

D'où l'importance de comprendre comment évoluent les raisons des séparations et des divorces vu du côté des femmes et quels sont les facteurs qui peuvent expliquer la survenance dans la commune de Zagnanado. Cependant, différents aspects restent cachés au niveau personnel, mais on a essayé de dépasser les cas individuels pour essayer d'appréhender certains facteurs structurels et voir si ce sont les mêmes

composantes qui favorisent ou non le divorce dans chacun des villages sélectionnés pour l'enquête.

1.5. Considérations éthiques

Les problèmes méthodologiques mettent sérieusement au défi les chercheurs en sciences sociales, mais, en maintes circonstances, le bien-fondé éthique de leur tâche les met encore plus à l'épreuve. La dimension éthique des travaux de recherche est prise en considération dans nombre de cas à la suite d'un incident ou lorsque les travailleurs de terrain commencent à sentir un certain malaise dans la poursuite de leur travail. A ce stade, l'éthique des méthodes mises en œuvre risque d'être mise en cause, ou leur rôle à l'intérieur du groupe social étudié peut être contesté. On risque ensuite de se heurter à une brutale modification des conditions d'accès au terrain, voire à un refus pur et simple. Sans doute les chercheurs considéreront-ils alors que leurs objectifs sont impossibles à atteindre et s'interrogeront peut-être sur les erreurs commises et sur leur origine.

C'est pourquoi, les préoccupations éthiques consacrées des travaux de recherche sur les relations d'intimités et d'affection des communautés rurales sont d'autant plus complexes que leur travail est censé avoir produire des résultats concrets. Or, la déontologie de l'action est étroitement liée à celle des travaux de recherche, puisque ces derniers peuvent être comparés à une violation de l'intimité et le chercheur est appelé à observer comme un prêtre le « secret de la confession ». Quelques notions simples reflètent ainsi les principes de base des travaux de recherche consacrés aux femmes divorcées et remariées des communautés rurales de Zagnanado conformément aux règles de déontologie: transparence quant à l'objet des travaux et quant à leur objectif ultime; confidentialité et protection de l'identité; et participation librement consentie qui garantit une parfaite liberté de participation aux travaux de recherche.

Par ailleurs, pour des raisons d'ordre déontologique les recherches doivent être menées en fonction des intérêts des communautés considérées et de leurs membres, c'est pourquoi, cette étude a pour but essentielle, une meilleure compréhension de la situation et de contribuer à réduire la stigmatisation dont sont victimes ces femmes.

2. Cadre de l'étude

2.1. Délimitations sociogéographiques

2.1.1 Aspects géographique et administratifs

La Commune de Zagnanado est située sur le plateau de Zagnanado entre 7° et 7°30' de latitude nord et 2°15' et 2°30' de longitude Est. Elle est à cheval sur les fleuves Zou et Ouémé et couvre une superficie de 750 km². Cette commune est limitée au Nord par la commune de Dassa-Zoumé, au Sud par la commune de Zogbodomey et celle de Ouinhi, à l'Est par la commune d'Adja-Ouèrè et de Kétou, et à l'Ouest par les communes de Covè, Zagnanado et de Djidja (voir carte).

La Commune de Zagnanado est subdivisée en six (6) arrondissements que sont Zagnanado, Agonlin-Houégbo, Banamè, Kpédékpo, Dovi et Don-Tan. Elle compte 27 villages et 7 quartiers de ville. Elle est située à 47 km de la Commune d'Abomey, le chef-lieu du Département du Zou. Chaque village est dirigé par un chef de village et les arrondissements par des chefs d'arrondissement élus au sein du Conseil Communal (CC).

La densité humaine est de 77,73 habitants au km². Cette densité est relativement élevée pour un milieu dont l'économie repose sur l'agriculture. Ceci confirme bien le problème de terre qui se pose avec acuité dans cette commune en dehors de la zone de Banamè. Les ethnies rencontrées sont : Fon (90,5 %), Yoruba (8,1 %), Adja (0,4 %), peuhl (0,1 %), autres (0,8 %). En matière de religion, les catholiques viennent en tête avec 46,2 %, suivi des animistes (30,5 %), les musulman (2,8 %); et enfin les protestants (1,0 %) et autres religions (19,4 %).

2.1.2. Aperçu historique de la zone

En revenant d'une guerre avec ses troupes contre les Egba (Nigéria) en 1889, Glèlè passait près de Kétou, à Ekpo quand il a reçu un coup de fusil d'un jeune homme qui s'enfuit ensuite dans les fourrés. Quelques heures plus tard, Glèlè mourut en cours de route un peu devant là où se situe actuellement le centre de santé d'Agonlin-Houégbo. Dans la tradition dahoméenne, on considère que le roi ne meurt pas ; mais

plutôt il a fait nuit, soit le roi est parti à allada. Les termes « nuit » et « allada » désignent implicitement la mort du roi. Lorsque la mort surprise du roi Glèlè est intervenue, ses troupes ont dit en ce moment et sur place qu'il vient de faire « nuit », une « nuit » pas comme les autres, mais une nuit grave et extraordinaire.

C'est donc l'expression « nuit grave et extraordinaire » qui signifie en fon « Zangnanlando » déformé plus tard par le colonisateur qui écrit donc « Zagnanado ».

A Zagnanado, on rencontre des organisations modernes que traditionnelles. Les organisations traditionnelles sont très variées. A ce niveau nous distinguons les organisations traditionnelles secrètes et celles qui ne sont pas secrètes. Le type secret regroupe le groupe *oro*, le groupe des *sangnibokonon*, le groupe des dokpin et le groupe des vodounon. Quant aux organisations traditionnelles non secrètes, elles regroupent les clubs de danses traditionnelles animés surtout par des femmes et enfin des petits groupes de tontine informelle (AMONMIDE, 2001).

Zagnanado reste encore très conservateur des pratiques traditionnelles en matière de croyance, c'est ce qui explique d'ailleurs la grande affluence de la population autour des organisations traditionnelles secrètes à travers lesquelles les membres expriment leur façon de penser et manifestent les valeurs auxquelles ils adhèrent (GAGUI, 2008,).

2.2. Caractéristiques des Villages de Kpoto et de Zonmon

Les villages de Zonmon et de Kpoto sont les deux zones d'étude dans le cadre de notre recherche.

2.2.1. Kpoto

Le village de Kpoto est situé à environ 7 km de Zagnanado centre en allant vers Kpédékpo. Kpoto est dans l'arrondissement de Kpédékpo. C'est un village où les valeurs traditionnelles sont encore présentes. Suite aux inondations de 2010, plusieurs maisons sont détruites. Un site a été installé, et une partie des sinistrés sont sur le site et une autre partie dans le village (Kpoto adamè et aga). On enregistre trois hameaux. Les populations sont en majorité des cultivateurs et des pêcheurs. Il a été recensé lors de la phase d'enquête 738 habitants selon les chiffres donnés par le chef village, avec

97 ménages qui regroupent 193 femmes. La taille des ménages varie en moyenne entre 4 et 5 individus.

2.2.2. Zonmon

Le village de Zonmon est situé à 4 km environ de Zagnanado centre. Ce village n'a pas enregistré de déplacement de sa population pour cause d'aléas climatiques. C'est une importante zone de pêche dans l'arrondissement de Zagnanado. Les principales activités dans ce village sont les cultures maraîchères et le riz. Lors de la phase d'enquête, il a été dénombré 152 ménages avec 305 femmes au sein d'une population estimée à 732 habitants en tenant compte des listes de recensement disponibles chez le chef villages. La taille moyenne du ménage est entre 4 et 5.

Conclusion partielle et difficultés rencontrées

Comme toute recherche en sciences sociales, cette étude est partie d'une phase exploratoire qui a permis de préciser et de construire la problématique autour du phénomène de la mobilité conjugale pour déboucher sur l'arsenal théorique et méthodologique afférant. Cela s'est fait après avoir clarifié les concepts et effectuer des recherches autour des centres d'intérêts liés à l'objet de recherche.

Toutefois, comme pour toute recherche nous avons rencontré un certain nombre de difficultés depuis la phase de recherche documentaire jusqu'à la fin de nos travaux. En effet les écrits relatifs à la plurinuptialité, même s'ils existent, sont essentiellement inscrits dans le champ sociodémographique.

Par ailleurs quand il s'est agi d'administrer nos instruments de recherche nous nous sommes heurtés à une certaine méfiance des femmes malgré le fait que nous avons séjourné plus d'un mois lors de l'exploration de notre sujet.

Aussi, les répondantes n'ont pas été toujours coopératives du fait du manque de temps et des charges familiales. Enfin, les entretiens ont été souvent interrompus lorsque le conjoint s'approche du lieu de la conversation où dès qu'il rentre à la maison. Ces états de fait ont sans nul doute influé sur nos travaux.

Sans prétendre présenter des résultats comparables à une recherche exhaustive, le focus fait sur les femmes divorcées permet d'avoir une vision particulière et spécifique des causes du divorce vu du côté féminin dans une communauté rurale, dans les chapitres suivants.

DEUXIEME PARTIE:

**Présentation, analyse, discussion et
perspectives**

Chapitre 3: Présentation et analyse des données

Le phénomène de la plurinuptialité dans les communautés de Zagnanado est une réalité, plus spécialement dans les villages de Zonmon et de Kpoto. La mobilité des femmes pour la comprendre, il faut remonter aux conditions sociales des entrées en mariages enfin d'extirper les causes et les facteurs qui la détermine.

1- Conditions sociales et causes de la plurinuptialité

L'observation de la situation des conditions qui amènent les femmes à demander le divorce et se remarier dans les villages de Kpoto et de Zonmon est une entreprise assez complexe compte tenu du caractère très sensible du sujet et la multi-dimensionnalité du phénomène. Ainsi, il est présenté suivant quelques variables déterminantes qui concourent à la survenance de la plurinuptialité : le mariage traditionnel, l'âge de la femme, la pratique de la polygamie, et le niveau d'instruction.

1.1- Le mariage traditionnel dans une communauté fon à Zagnanado

Le mariage dans les communautés traditionnelles *fon* est une institution civile de l'organisation sociale. Le sens de l'institution peut être saisi, non pas du point de vue de l'alliance entre un homme et une femme, mais en considérant ses implications pour les groupes de parenté des conjoints et l'appartenance sociale des enfants issus du mariage. Dans les villages de Kpoto et de Zonmon, même avec les mutations observées ça et là dans les communautés africaines, les populations demeurent attachées à la tradition. Le mariage est ainsi fondé sur l'intérêt commun que les groupes trouvent dans l'alliance et dans la perpétuation du groupe à travers la progéniture qui en sera issue.

Cette situation explique pourquoi, selon les personnes ressources des villages de Zagnanado, l'alliance matrimoniale suppose le respect de certaines règles et coutumes ayant non seulement une fonction de contrôle, mais aussi celle de préservation d'une structure de relations. Pour la plupart des femmes, le choix du conjoint répond ainsi au souci d'un « *choix bien fait, dans une famille dont on connaît l'histoire, l'histoire des*

unions, de leurs fruits, l'histoire des maladies, l'histoire de toutes les exigences d'une idéologie populationniste ». Ce choix, surtout le premier revient de ce fait généralement aux aînés de la famille, puisque c'est eux qui prennent la « dot » avant de céder une partie à la mariée. C'est dire que le mariage dans cette communauté est basé sur un contrat qui lie les familles et non les conjoints.

Ce phénomène apparaît clairement à travers les deux principales formes d'alliance, chacune étant définie par les moyens et les règles d'obtention de la conjointe. La forme primitive est l'alliance par échange. Dans cette forme, le principe sous-jacent à la décision de donner une femme est de recevoir une femme en retour ou d'avoir la garantie d'un tel don. Mais l'échange s'avérant parfois impossible, ce système est remplacé progressivement par la dot. Chaque famille du conjoint paye une compensation matrimoniale (la dot) symbolique qui comprend les biens et les services déterminé par la partie qui cède la femme. De toute façon, quelle que soit la forme, cette manière laisse une empreinte sur les femmes qui se sentent comme l'une d'elle l'a fait remarquer : *« nous sommes considérées chez nous comme un bien dont les siens ne se déferont pas sans avoir reçu une compensation adéquate »*.

Toutefois, on rencontre de plus en plus une régression de ces formes de mariage qui laissent place à un mariage par consentement des conjoints. Il a été remarqué que dans la plupart des cas, on procède par une consultation du fâ³ chez le féticheur ou le « bokonon », qui doit voir si cette union est conforme aux volontés des parents. Les femmes interrogées ont laissé entendre qu'il y a des cas où le « bokonon » se laisse manipuler par les familles, ce qui contraint la jeune fille à se résigner à accepter le choix fait par ses aînés. Ces derniers souvent des tantes (on les appelle les « tanyi ») sont très influentes dans le processus de mariage traditionnel, leur désaccord jette du discrédit sur la jeune fille et risque de lui créer des problèmes de fécondité. Quelques cas survenu dans les villages ont contribué à réduire la résistance des jeunes filles à aller à l'encontre de celle-ci, véritables « entremetteuse » selon les propos des agents du CPS-Zagnanado.

³ Fâ : l'oracle

Il n'est pas rare de voir les cas de mariage précoce avec ou sans cohabitation des conjoints. Le régime dominant dans la plupart des sociétés est la polygamie. La virginité à l'entrée en union est encouragée et la fécondité hors mariage est désapprouvée, ce qui fait que les familles se pressent pour marier leur fille. En principe, le mariage traditionnel n'est pas dissoluble. Le choix étant fait par les parents ou avec leur adhésion, les familles en cause dans l'alliance se sentent liées ; ainsi le couple est assisté lors de ses difficultés conjugales et les divorces sont rares. Même en cas de décès du conjoint, la femme, par le biais du lévirat, continue la vie conjugale avec un autre membre du groupe de son conjoint. Toutefois, ces pratiques coutumières traditionnelles ont pris du recul, mais il faut faire remarquer qu'elles continuent sous une autre forme avec la complicité des « bokonon » qui prétextent de la volonté des morts pour maintenir la femme dans la famille du défunt.

Parmi les femmes rencontrées, on a distingué celles qui vivaient en mariage monogame de celles qui ont déclaré que leur mari avait une ou plusieurs autres épouses. La polygamie est une pratique qui est très répandue dans les communautés de la commune Zagnanado. Un homme qui a une seule femme est traité d'incapable. Chez les hommes, le nombre de cas de polygamie est élevé et augmente régulièrement avec l'âge. Souvent, nous retrouvons entre deux à quatre femmes sous le même toit d'un mari. Dans un ménage on enregistre souvent des départs de femmes quelque temps après l'arrivée de la nouvelle femme, appelé « *assiyoyo* ». Plusieurs femmes ont comparé l'arrivée de la nouvelle femme comme un divorce. En effet, la plupart, disent quand la nouvelle femme arrive : « *toi, l'ancienne, tu es oubliée. On ne s'occupe plus de toi, tu n'es plus bon à rien et même tu ne partages plus les nuits de ton mari...* ».

1.2- Etat matrimonial des femmes interrogées

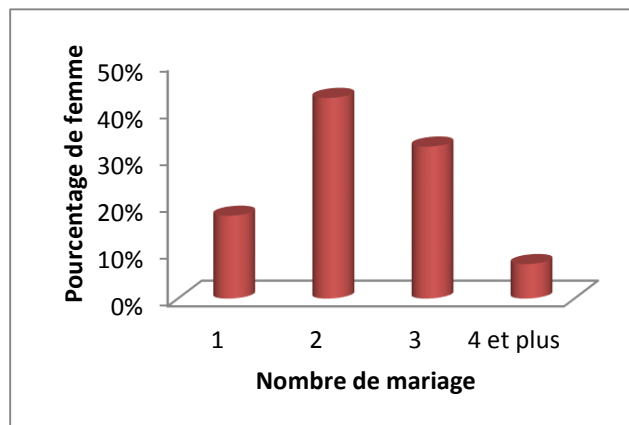
Comme dit plus haut, le mariage à Zagnanado est un phénomène social « quasi-universel » car il représente le cadre religieux, légal et social dans lequel, s'effectue les rapports sexuels et la reproduction. L'examen de l'état matrimonial de la population enquêtée est un indicateur qui permet une photographie de la situation du moment mais cache une profonde mobilité, particulièrement dans le cas des unions conjugales,

caractérisé par son instabilité. On constate au tableau 1 ci-dessous que, sur 68 femmes interrogées plusieurs fois dans les deux villages, plus des $\frac{3}{4}$ des femmes de l'échantillon compris entre 15ans et 45 ans étaient mariées au moins deux fois.

Tableau 1 : Trajectoires matrimoniales des femmes

Nombres de femmes	12	29	22	5
Nombre de fois de mariage	1	2	3	4 et plus

Graphique N°1 : Trajectoires matrimoniales des femmes



Source : Données de terrain, 2012

Ainsi, le divorce est un phénomène social remarquable dans la communauté rurale. Environ 17% des femmes rencontrées au moment de l'enquête étaient divorcées au moins une fois. Cette proportion est beaucoup plus élevée si l'on s'intéressait à la catégorie comprise entre l'âge de 15 à 25 ans. Ce qui signifie que cette proportion est exposée au risque du divorce. La proportion de femmes divorcées augmente avec l'âge. Au-delà de l'âge de 45 ans les tendances de demande de divorce chez les femmes semble régresser et se stabiliser. Car, selon la majorité des femmes « *elles ne sont plus d'aucune attrait physique pour les hommes* ». Cependant le mariage est une pratique universelle chez les hommes puisque, de 55 à 59 ans, rare sont les hommes qui vivent seuls, tandis que le contraire est observé pour la même tranche d'âge chez les femmes.

1.3- Rôles et statut des femmes en milieu fon

La plupart des femmes rencontrées dans le cadre de cette étude sont non instruites. Celles qui ont le niveau primaire représentent moins de 20%. Aucune d'elle n'a atteint le niveau secondaire. C'est dire que la majorité des femmes est analphabète

en langue française. En dépit de l'action des ONG et des lois existantes, ces comportements sont tenaces et le statut de la femme dans les deux communautés est globalement inférieur à celui de l'homme. Et pourtant, La Constitution du 11 décembre 1990 dont l'article 26 spécifie clairement l'égalité homme/femme sur les plans politique, économique et social. Ceci, laisse voir que malgré l'introduction d'un nouveau code de famille depuis 2004 au Bénin, on observe toujours une dualité dans les inégalités hommes et femmes. Les femmes sont traitées dans les villages comme l'énonce, le droit coutumier du Danhomey (ex-Bénin) des années 1930 en son article 127 : « *La femme n'a aucun pouvoir juridique. La pratique seule lui donne quelque importance. Elle a ainsi souvent l'administration du ménage ; elle peut se constituer un pécule avec le produit de la vente de certains objets de sa fabrication. Elle fait partie des biens de l'homme et de son héritage* ».

Cette conception est renforcée par les recommandations de plusieurs religions qui réduisent la personnalité de la femme à la seule fonction procréatrice. Monothéismes comme polythéismes n'ont jamais accepté que la femme occupe un rang égal à l'homme dans leurs sociétés, l'accuser sournoisement des perversions masculines est un meilleur rempart contre l'aspiration à ses droits légitimes vis-à-vis des femmes.

Dans ces conditions, les femmes sont sujettes aux mariages précoces et forcés ou arrangés et le faible statut social de la femme, sont entre autres, les causes de la persistance de certaines discriminations vis-à-vis des femmes dans des domaines d'importance aussi cruciale et fondamentale que sont par exemple la santé, la propriété, l'intégrité physique et morale et le droit au travail. La pauvreté, la malnutrition, l'analphabétisme, le faible accès aux centres de santé, l'éloignement et l'insuffisance de moyens des points d'approvisionnement en eau sont caractéristiques des conditions dans lesquels les femmes se retrouvent dans les villages Kpoto et Zonmon.

A cela s'ajoute, le besoin de suffisance économique qui a un effet important sur les rôles des femmes, ce qui les amène à s'occuper des travaux domestiques et à se mettre dans des activités susceptibles de leur procurer un revenu. Il s'ensuit que les

femmes continuent d'effectuer la majeure partie des tâches ménagères tout en travaillant à l'extérieur. Le défi le plus lourd est l'équilibre à établir entre les valeurs traditionnelles et les valeurs modernes véhiculées dans les sensibilisations. Ainsi, les femmes essaient de maintenir un équilibre entre les attentes traditionnelles relatives à leur rôle et les habitudes de vie et les attentes de leurs ménages. Elles se retrouvent souvent dans un dilemme exacerbé par les impératifs divergents de la famille et du travail générateur de revenu. Les mutations actuelles qui font que les femmes acquièrent peu à peu le pouvoir économique les exposent plus particulièrement davantage aux crises conjugales.

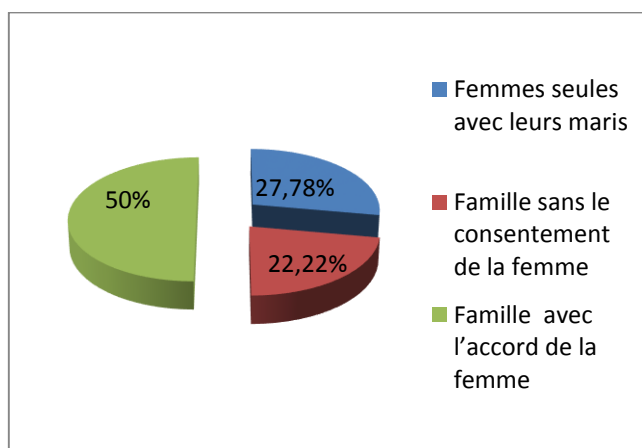
1.4- Le choix du conjoint

La participation de la femme au choix de son mari témoigne de son niveau d'émancipation et constitue un facteur important qui influence la stabilité du mariage. Dans les villages de *Zonmon* et de *Kpoto* où le mariage est une affaire de famille, la femme n'intervient pas dans le choix de son conjoint. Le tableau suivant présente la répartition des femmes interrogées selon la personne qui a choisi leur (premier) mari.

Tableau 2 : La participation de la femme au choix du premier mari à *Kpoto*

Variables	Nombres	Pourcentages
Femmes seules avec leurs maris	10	27,78
Famille sans le consentement de la femme	8	22,22
Famille avec l'accord de la femme	18	50,00
Total	36	100,00

Graphique N°2: La participation de la femme au choix du premier mari à Kpoto



Source : donnée de terrain, 2012

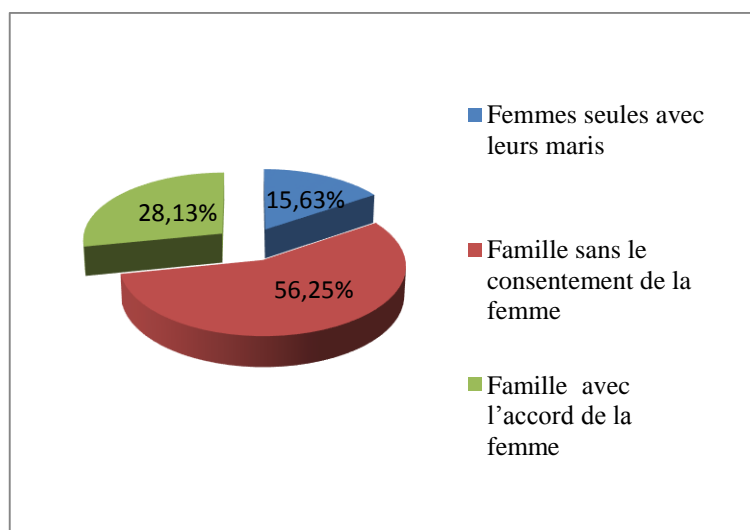
Les résultats montrent au niveau du village de *Kpoto* que seul 27,78 % des mariages résultent d'un choix mutuel entre les deux époux. Néanmoins, l'intervention de la famille est encore prépondérante dans le choix du mari car on trouve que dans 50% des cas, le mari a été choisi par la famille de l'épouse mais avec son consentement, tandis que, dans 22,22 % des cas, c'est la famille qui a choisi sans l'accord de la femme.

Par contre, pour le village de *Zonmon*, 15,63 % de femmes choisissent leur mari et 56,25% subissent la contrainte des parents et dans 28,13 des cas les familles le font avec le consentement de la femme.

Tableau 3 : La participation de la femme au choix du premier mari à Zonmon

Variabes	Nombres	pourcentages
Femmes seules avec leurs maris	5	15,63
Famille sans le consentement de la femme	18	56,25
Famille avec l'accord de la femme	9	28,13
Total	32	100,00

Graphique N°3: La participation de la femme au choix du premier mari à Zonmon



Source : Données de terrain, 2012

L'observation des deux tableaux (2 et 3) montre que la contrainte familiale dans le choix du premier mari est bien présente. Toutefois, cela varie d'un village à un village. Par rapport au milieu de résidence, il est intéressant de noter que c'est à *Zonmon* que l'avis de la femme est le moins fréquemment pris en compte dans le choix du premier mari au regard de la distribution des pourcentages dans les tableaux (2 et 3). Toutefois, étant donné que, pour les femmes mariées plusieurs fois, les questions sur le choix du conjoint ont porté sur le premier mariage, l'on s'est intéressé à l'issue du premier mariage qu'à la situation matrimoniale actuelle de la femme. On constate ainsi que les femmes dont le premier mariage fut le choix influencé par la famille, sont toutes divorcées.

Cependant, le niveau d'instruction est fortement corrélé avec la participation au choix du mari car les femmes qui ont le niveau primaire s'oppose énergiquement à une imposition d'un mari, en tentant de faire échouer les négociations par plusieurs astuces. L'une d'entre elles disait « *la fille qui a été un peu à l'école s'oppose à un mariage forcé, avec plusieurs astuces et c'est quand elle ne réussira pas à déjouer le piège que l'étau se referme sur elle, pour cet instant* ». Aussi, celles qui ont suivi au moins des sensibilisations sur les mariages forcés manifestent leur désapprobation du fait que leur mari soit choisi sans leur consentement.

2. La plurinuptialité : une pluralité de cause dans les villages *Kpoto* et *Zonmon*

L'observation du phénomène de divorce et du remariage dans les deux villages, a révélé que le mécanisme enclenchant le début de la trajectoire de la plurinuptialité est contenu dans le choix du conjoint, où le poids familial est déterminant. A la suite, on découvre plusieurs facteurs évoqués par les femmes des villages de *Zonmon* et de *Kpoto*.

2.1- Pluralité de causes du divorce

La collecte des informations sur les causes du divorce, s'est révélé très délicate car, on a tenté de pénétrer l'intimité du couple et à toucher un événement encore douloureux pour certaines femmes. La plupart des enquêtées sont d'ailleurs réticentes à parler d'une situation encore mal acceptée par les deux sociétés.

Dans les deux villages cumulés les variables sont pris en considération dans la survenance du divorce. Des facteurs culturels comme l'ethnie ou la religion (nous connaissons la prohibition du divorce chez les catholiques), ne sont pas significatifs, car d'une part, l'étude s'est penchée sur une seule ethnie et d'autre part, il a été constaté que malgré l'appartenance à une religion, les femmes demeurent toujours fidèles à la religion traditionnelle. La précocité des unions et l'absence d'enfants ont été citées par les femmes comme étant des facteurs favorisant le divorce. Surtout, le mariage précoce de la femme avec un homme beaucoup plus âgé qu'elle.

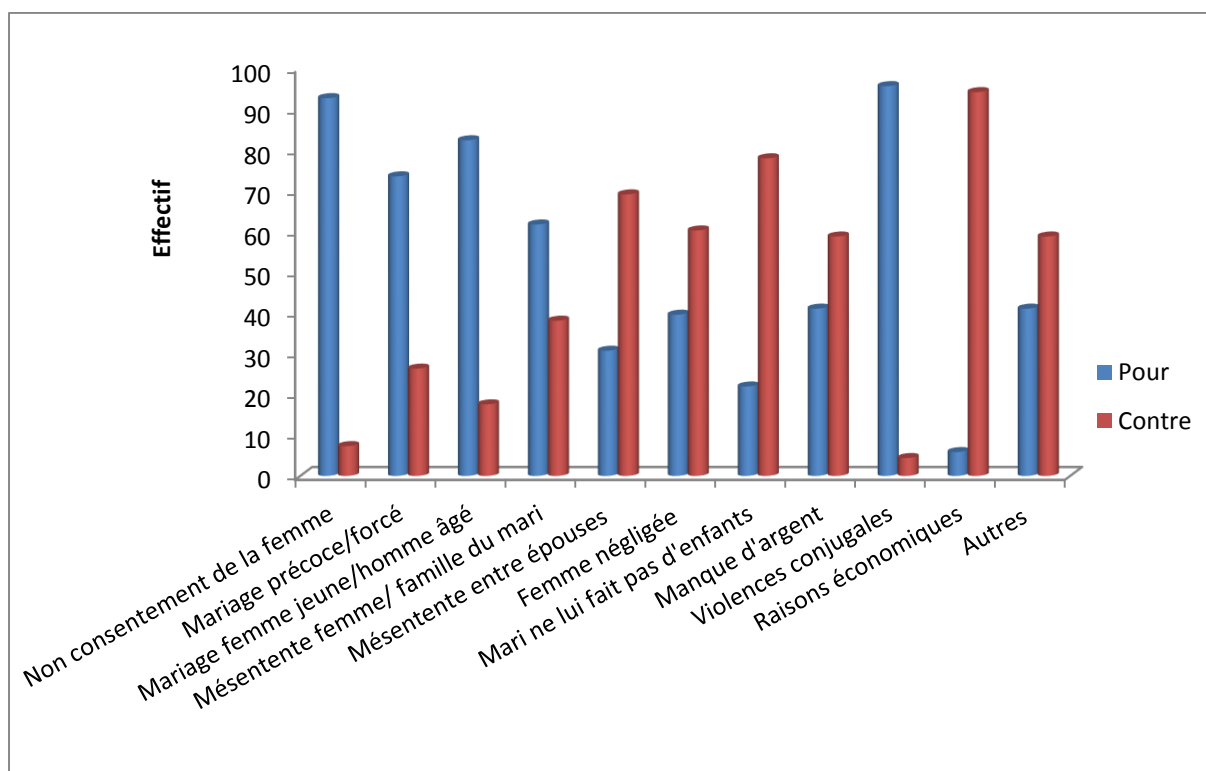
Selon les femmes et de l'analyse de leur récit, certains divorces surviennent, aussi en raison de la mésentente entre la femme et la famille de son mari, du non consentement de la femme au mariage ou encore les attentes dans l'union de la femme ne sont pas comblés, polygamie. Le tableau suivant dresse une liste des multiples raisons envisagées ou qui ont conduit au divorce dans les deux localités en tenant compte de l'effectif total des femmes interrogées qui est de 68 personnes. La particularité de ce tableau c'est qu'il y a plusieurs raisons possibles pour une femme au vu de ces expériences.

Tableau 4 : Raisons de la demande du divorce selon les expériences des femmes.

Raison du divorce du côté des femmes	Nombres pour	Pourcentage pour	Pourcentage contre
Mariage sans consentement de la femme	63	92,65	7,35
Mariage précoce/forcé	50	73,53	26,47
Femme jeune mariée à homme âgé sans leur consentement	56	82,35	17,65
Mésentente entre femme et famille du mari	42	61,76	38,24
Mésentente entre épouses (mariage polygame)	21	30,88	69,12
Femme négligée	27	39,70	60,30
Mari ne lui fait pas d'enfants	15	22,06	77,94
Mari n'a pas assez d'argent pour le ménage	28	41,18	58,82
Violences conjugales	65	95,59	4,41
Raisons économiques	04	5,88	94,12
Autres	28	41,18	58,82

Source : Données de terrain 2012

Graphique 4 : Raisons de la demande du divorce selon les expériences des femmes



L'observation de ce tableau confirme que le divorce des femmes n'est pas tributaire d'une seule cause. En effet, il y a plusieurs raisons qui motivent le départ d'une femme du foyer. Toutefois, elles reconnaissent qu'il y a une raison profonde ou souvent une goutte d'eau qui fait déborder le vase. Ainsi, pour notre échantillon des cas de mésentente du mari avec la famille de la femme est à l'origine du divorce dans plus de 60% des cas. Et environ 80% des femmes mariées avec une personne âgée, sans leur consentement, finissent par divorcer. Au fait, la quasi-totalité des femmes (92,65%) évoque souvent des raisons qui se greffent à la raison du mariage sans consentement réel des femmes. Les violences conjugales sont aussi responsables du divorce (95% des cas). Elles sont traduites souvent par un mauvais traitement (sévices, injures graves, violences morales). Du fait de la forte prévalence de la polygamie dans la société rurale, les raisons relatives à la polygamie sont peu significatives : mésentente entre épouses (30,88 %) et le fait que la femme soit négligée (39,70 %). Contrairement aux stéréotypes, les problèmes économiques dans le ménage sont rarement cités comme des raisons principales du divorce, car les femmes se livrent à des activités génératrices de revenu pour participer aux dépenses de la famille. Aussi, selon les femmes : « chez nous ici, tous les hommes sont avares, dès que tu deviens

leur épouse, attend toi à souffrir pour avoir de l'argent. Donc ce n'est pas la peine de quitter à cause de l'argent. ». C'est pourquoi, les 94,12% des femmes affirment ne pas tenir compte des raisons économiques pour divorcer.

Par ailleurs, si chez les femmes qui ont subi un seul divorce la raison principale du divorce demeure le manque de consentement réel dans le village de Zonmon, dans celui de Kpoto, les violences conjugales sont à l'origine de la majorité des cas. Toutefois, dans les deux villages, quelque soit la raison évoquée, elle ne diminue pas la probabilité de remariage des femmes. C'est pourquoi on a constaté lors de notre séjour dans les deux villages que toutes les femmes qui ont divorcé une fois se sont remariées au moins une fois. Le divorce en zone rurale, quelle que soit la raison, ne diminue pas la probabilité de remariage des femmes divorcées. Ainsi, on trouve que toutes les femmes interrogées qui ont divorcé au moins une fois, se sont remariées au moins une fois.

Dans la rubrique « autres », il a été indiqué l'absence prolongée du conjoint, la condamnation à une peine afflictive ou infamante du conjoint, le défaut d'entretien qui se traduit par l'obligation de secours et d'assistance et l'abandon de famille, l'impuissance ou l'incapacité de procréer cachée par le conjoint avant le mariage. Un autre aspect lié au divorce est l'ambiguïté de catégoriser ses causes, car plusieurs causes sont interdépendantes et sont connexes. Cette ambiguïté a été confirmée par Mahboubi (2001) car les femmes déclarent que le divorce est un phénomène dont les causes n'obéissent à aucune règle. Il est également important de souligner deux aspects liés à la difficulté de saisir les causes du divorce en utilisant les données d'une enquête rétrospective. Ainsi, les raisons du divorce ne sont pas nettement saisies dans certains cas, soit pour des problèmes de mémoire (les femmes qui ont eu à divorcer plusieurs fois ont tendance à oublier les causes de leur premier divorce) ou soit pour des raisons d'intimité ne voudraient pas les déclarer.

2.2- Les Motivations des femmes pour le remariage

Le statut de femme divorcée, vivant seule est mal accepté dans les deux communautés et dans l'ensemble le remariage est rapide. En effet, une femme qui est divorcée et reste très longtemps sans se remarier est comparée à une « *agalèto* », (femme prostitué), et souvent retournée en famille, elles sont stigmatisées par leurs frères. Toutefois le remariage est bien plus rapide chez les femmes divorcées suite à un mariage précoce et forcé. Souvent, les femmes se sont remariées dans la même année de divorce. Certaines le font le lendemain de leur divorce, confirmant la thèse que souvent le choix du futur conjoint se fait avant la décision du divorce.

La tendance semble toutefois se ralentir lorsqu'on prend de l'âge, ce qui montre d'ailleurs que la propension à divorcer pour la plupart des femmes âgées est faible car, celles-ci voient leurs chances de remariage fortement se ralentir. Aussi, les composantes concernant l'union antérieure (nature de l'union, nombre d'enfants issus de la première union, durée de la première union) ont peu de répercussions sur le rythme du mariage. Car, le plus souvent, les enfants sont soit laissés à la charge de leur père, ou à la famille de la mère qui doit prendre en charge l'éducation.

Cependant, avec le rétrécissement du marché matrimonial, l'entrée en polygamie est presque la norme au moment du remariage. En effet, le remariage des divorcées crée souvent des familles recomposées car c'est souvent avec des hommes déjà en union ou ayant été en union et avec des enfants. La fragilisation du lien conjugal à un remariage rapide des divorcées accélère les recompositions familiales selon des modalités qui varient selon les circonstances du divorce.

2.3- Caractéristiques sociologiques des divorcées et remariées

Les ruptures de l'union conjugale interviennent souvent avant la cinquième année de mariage; leur fréquence est moindre à mesure que la durée du mariage augmente. Elles semblent cependant toucher plus qu'autrefois toutes les tranches d'âges. Cependant le divorce est fréquent chez les femmes mariées sans leur consentement et celles qui subissent les violences conjugales. Il arrive qu'on enregistre des divorces dans les couples où la femme est active. C'est le cas des

femmes commerçantes. Au sein des ménages polygames, la probabilité de divorcer semble plus forte que dans les couples monogames.

Enfin, le divorce touche davantage les couples où la femme a des problèmes avec sa belle-famille. Dans une société où le plaisir individuel prime, les partenaires d'une union tolèrent mal de vivre imparfaitement ensemble avec leur belle famille. En outre, du fait de l'allongement de l'espérance de vie, la possibilité de remariage s'est accrue. Le remariage est pour les femmes divorcées un moyen de supplanter les effets négatifs des séparations d'un mariage malheureux. D'ailleurs la plus grande acceptation sociale du divorce en fait un recours normal en cas d'échec de l'union conjugale (Antoine et Dial, 2003). Ce phénomène est favorisé par la famille des divorcées qui soutiennent toujours qu'une femme ne doit pas rester chez ses parents.

Chapitre 4 : Discussion et Perspectives

Il existe plusieurs facteurs qui expliquent la survenance de la plurinuptialité dans les sociétés comme celle de Zagnanado. Mais les germes se retrouvent dans les conditions sociales et humaines qui entourent l'entrée en union de la femme, surtout celles de la première union.

1- Du mariage forcé au divorce

1.1- Le joug des parents comme germe de séparation des couples

Les données de terrain ont montré l'importance de la base parentale ou le comportement parental dans les pratiques de mariages. En effet, la volonté des parents est déterminante dans la relation des mariés. Normalement, le choix du conjoint se fait, selon la base de complémentarité où l'homme ou la femme recherche dans son partenaire conjugal les éléments de son équilibre⁴, les parents y voient autrement préférant imposer d'une manière ou d'une autre le choix à la femme. Une raison qui sous-tend cette ingérence des familles s'expliquent selon un proverbe qui dit : « *Un vieillard assis, voit plus loin qu'un jeune debout* ».

Dans le cadre de l'organisation de la vie de famille, il existe des normes, des valeurs, des modèles de comportements admis qui règlent la vie entre parents et progénitures. C'est dans ce creuset de normes, de valeurs et de comportement que se forme la personnalité de l'individu. Ces derniers s'articulent autour du respect de la personne, la morale, la tolérance, l'obéissance des enfants aux parents, les devoirs des conjoints les uns envers les autres, le droit d'aînesse, la politesse entre les individus possédant l'autorité et ceux qui n'en possèdent pas, etc. Ces valeurs constituent des repères pour la vie en famille. Le respect ou non de ces normes et valeurs participe à la stabilité ou à l'instabilité de la vie familiale. Autrement dit, la cellule familiale incarne le cadre d'apprentissage de la vie en société, un univers organisé en système offrant à l'individu les règles élémentaires pour son équilibre social et son épanouissement. Bref, le cercle familial est le point de départ de la formation de l'individu à la vie

⁴Par exemple, un homme énergétique recherche souvent une femme douce, alors qu'un homme indécis recherche la femme de décision. Certes ; ce ne se fera pas de façon rationnelle ou réfléchie, mais inconsciemment nous recherchons ce qui peut venir combler nos insuffisances.

sociale car il le prépare et le prédispose à l'acquisition du savoir, du savoir - faire et du savoir être.

Aussi, il n'est pas étonnant de constater que les parents conditionnent les pratiques matrimoniales des femmes. Les caractéristiques de l'existence sociale renferment en son sein toutes les composantes d'un cadre de vie organisée : valeurs et normes utiles à l'individu, surtout dans sa vie matrimoniale. En effet, le joug de la société patriarcale pèse également sur la santé de la reproduction. En effet, le boulet socioculturel n'autorise toujours pas encore la femme à discuter avec son conjoint de sa sexualité et de sa vie reproductive, en particulier de la planification des naissances. Dans la plupart des ménages ruraux, la femme qui suggère le recours à la contraception/planification familiale dans le cadre d'un mariage ou d'une relation conjugale stable fait toujours penser à l'infidélité ou à d'autres comportements susceptibles de menacer l'harmonie, la stabilité et la pérennité du couple.

Ces résultats confortent Charles MACCIO(1975) qui explique que le choix du conjoint est l'un des éléments fondamentaux du divorce. Selon lui on n'épouse pas n'importe qui. Chacun rencontre au cours de sa vie une multitude d'hommes et de femmes. Si l'on a fréquemment des attirances physiques ou affectives, ce n'est pas pour autant que la séduction est assez forte pour faire accepter de vivre à deux.

Toutefois, les facteurs sociaux où la communauté, la religion ou la caste, le niveau culturel et l'âge font que, malgré certaines attirances, le choix du conjoint est limité, faisant intervenir la raison pour dominer nos sentiments. Le facteur personnel où notre personnalité va jouer un rôle important dans le couple. Quelques soient les motivations des choix du conjoint, elles ne sont pas, non plus, le fruit du hasard. Elle résulte de l'éducation que chacun a reçue dans sa famille d'origine. Encore que l'instabilité familiale affecte les relations entre couples, entre conjoints et conjointes, entre époux, épouses et enfants, entre, parents âgés, enfants mariés et progénitures et participent à la reproduction des individus peu adaptés à la vie sociale (MPFSS, 2005).

1.2- Parents, base de la psychologie des femmes dans leur vie matrimoniale

Considérant le cas où le choix du conjoint a été fait par la femme, le profil de la vie matrimoniale de celle-ci est le reflet du modèle parental à deux niveaux :

Dans le choix, suivant que la figure dominante soit le père ou la mère, pour l'homme comme pour la femme. En cherchant ce qui me manque, je cherche ce que mon père ou ma mère ne m'a pas donné. Ainsi je projette dans l'autre l'image parentale. La femme cherche dans son conjoint, le parent qui ne l'a pas satisfait profondément (même s'il a répondu à tous mes besoins matériels) pour qu'il me donne ce qui m'a manqué. En témoigne une femme qui dit : « *dans le vécu, au cours de ma vie conjugale, je cherche à concrétiser mon attention sur mes besoins affectifs et la façon dont l'autre va y répondre.* ». Si la femme cherche dans son conjoint son image et si elle a un caractère dur, elle sera à l'aise qu'avec un homme de même caractère ; si elle est calme, elle recherchera un être calme. Il se produit alors un mécanisme narcissique : « je me cherche dans l'autre ; je ne cherche pas l'amour de l'autre, mais l'amour de moi par moi et par l'autre. Si l'autre accepte d'être ce miroir c'est qu'il a aussi besoin d'être cet objet pour l'autre »

La réaction de la femme est souvent fonction des étapes de son développement, suivant que la femme a été habituée à être une fille soumise ou révoltée, elle fera de même vis-à-vis de son conjoint. Cela signifie généralement que l'œdipe n'a pas été franchi à l'âge normal (3 à 6 ans) et qu'il se réalise au sein du couple avec toutes les conséquences qu'il faudra en tirer. Dans le cas, elle est soumise, elle se résigne à accepter sa situation matrimoniale comme une fatalité mais, l'exemple de ces sœurs qui se sont affranchies du joug conjugal, est un élément catalyseur pour elle.

Souvent, le désir de la femme, est ambivalent, dans le choix du conjoint pour diverses raisons :

- Soit d'un désir d'amour qui suscite le besoin de chercher la personne avec qui communier totalement corps et âme, à l'égalité. Ceci suppose que notre éducation nous a permis d'atteindre un certain équilibre et une certaine autonomie qui nous fait accepter la réciprocité ;

- Soit d'un désir de sécurité qui suscite le besoin de dominer l'autre, ou de se soumettre à ses volontés ou bien fuir le foyer familial parce que l'on n'ose pas s'affirmer devant son père ou sa mère.

En clair, la base parentale est une variable importante dans la vie matrimoniale de la femme.

1.3- Pression famille et trajectoires maritales des femmes

*« L'expérience quotidienne enseigne à chacun, qu'un humain naît et se développe dans une bulle, petit univers sphérique dont l'embryon que nous sommes tous n'a jamais fini de dépasser la coquille. Par le dialogue, nous entreprenons ce dépassement, cet élargissement mais élargissement et dépassement demeurent bien réduits tant qu'ils ne franchissent pas des murailles de ces autres univers que représentent chaque culture, chaque langue, chaque patrie, chaque religion, beaux jardins clos »*Tillion (1968) cité par Université du Travail de Charleroi, (2008 :8). La mention de cette citation, montre que le fondement sociétal « du mariage » est basé sur les influences que les cultures, langues et croyances exercent sur elle sous diverses formes.

Dans les communautés rurales, en effet les femmes concernées n'ont rien à dire dans les discussions de mariage qui sont « affaire d'hommes » et des « tantes ». Ce qui explique pourquoi les femmes interrogées se disent souvent « mal mariée ». L'Eglise combat l'autorité paternelle en matière de mariage et affirme constamment la nécessité du consentement pour légitimer l'union. Mais, on constate que dans le milieu rural, l'église n'a pas eu encore de rôle important dans la célébration du mariage.

Dans ces conditions, selon la tradition, certains mariages sont toujours arrangés. Les familles des deux futurs époux jouent un rôle central dans l'arrangement du mariage mais le choix de se marier ou non appartient in fine aux futurs époux. Ce choix peut être effectué à n'importe quel moment. Au cas où surtout la femme s'y oppose, on lui impose le mariage. On constate alors que le mariage est conclu sans le consentement de la femme. Et ce type d'union ne devient effectif que si la femme n'a pas eu le choix de se soustraire à la contrainte exercée par la famille.

Ainsi, on peut conclure que les mariages forcés doivent être vus tout d'abord comme une expression de la violence exercée sur les femmes. Il a été constaté à partir des interviews que ce sont majoritairement les femmes qui le plus souvent vivent dans la crainte et subissent la violence comme une conséquence du mariage forcé. La plupart des cas de mariages forcés rencontrés correspondaient à des catégories de femmes jeunes depuis les toutes jeunes filles jusqu'aux jeunes adultes d'une vingtaine d'années.

Il semble alors que la préoccupation de sauvegarder l'honneur de la famille fait obligation à la femme de consentir à ce type d'union. L'importance de préserver l'honneur familial a été ainsi mise en évidence par une dame qui déclarait : « *en son temps, je me suiciderais plutôt que de faire honte à ma famille, donc j'étais dans l'obligation morale d'accepter* ». L'union forcée répond alors à des engagements à long terme de la famille au travers d'alliances convenues entre parents. Ainsi, certains soulignent : « *Il ne faut pas négliger la crainte des pères de voir leur fille avoir de mauvaises fréquentations. La virginité est une valeur essentielle et le modèle moderne fait peur : les marier le plus jeune possible est donc une garantie* ». Une garantie pour les parents d'avoir protégé leurs filles à l'égard de relations qui ne conviennent pas (celles qui surgiraient en dehors du groupe ethnique, de la culture, de la religion, de la caste).

Parmi les raisons invoquées pour expliquer les tendances à accepter le mariage forcé on peut ainsi citer :

- le chantage affectif de la mère, qui a failli à son rôle d'éducatrice risque parfois la répudiation. Une menace qui pèse très lourd dans la décision de la jeune fille. certaines jeunes filles déchirées entre leur désir et la peur que leur mère soit perçue comme une mauvaise mère accepteront un début de mariage pour la sauver et retrouver leur liberté ensuite;
- les violences physiques ; pouvant aller jusqu'aux enlèvements dans certains cas;
- des pressions psychologiques telles le fait de devoir quitter sa famille ou de l'accuser d'un crime feraient honte à la jeune fille et à sa famille aux yeux de la communauté. Pour beaucoup c'est un prix qu'elles ne sont pas prêtes à payer.

D'autres moyens sont également utilisés pour parvenir à obtenir le consentement de la personne. Ainsi, les victimes (ou les personnes menacées de l'être) subissent de la violence intra familiale :

- « De nombreuses femmes qui ont été forcées à se marier souffrent de violence intrafamiliale pendant plusieurs années. Elles doivent vivre longtemps dans le contexte d'un mariage forcé avant de se sentir capables de sortir de la situation »

Les victimes souffrent aussi de solitude, d'isolement. L'une d'entre elles disait : *« l'isolement est un des plus grands problèmes auxquels sont confrontés les victimes des mariages forcés »*; elles vivent dans la culpabilité et éprouvent des difficultés à fuir ce mariage forcé car elles subissent des contraintes économiques, n'ont pas de support familial et rencontrent d'autres difficultés sociales.

En somme, la principale motivation pour les parents qui forcent leurs enfants à se marier est le souhait de renforcer les familles et de protéger leur culture. En fait le résultat est tout différent car les familles se séparent et les enfants se retournent contre leurs traditions culturelles à cause des mauvaises expériences qu'ils ont vécues. Ainsi, la femme qui a vu sa liberté confisqué dans le premier mariage, est plus susceptible à divorcer après avoir fait d'enfants. Car selon elle, elle a le sentiment d'avoir accompli son devoir envers ses parents et qu'il faut penser à elle-même.

Cependant les conséquences sont loin de combler les attentes des familles. L'une des conséquences du mariage forcé est sans doute selon les femmes interrogées l'insuffisance de préparation de la femme au mariage qui conduit inéluctablement au divorce. La femme est amenée de force à s'engager dans le mariage sans une préparation adéquate à la vie de couple avec une tierce personne. Elle n'est donc pas disposée à assumer ses rôles conjugaux envers le conjoint forcé.

Aussi, cela entraîne le manque de communication entre conjoints, les violences physiques (certaines femmes sont fréquemment battues par leur mari), les problèmes de sexualité (insatisfaction d'un des conjoints), l'incompatibilité entre le conjoint et l'influence d'autres personnes (parents, amis) sur la décision du mari. Ce qui n'a de

cesse d'entraîner le divorce de celles-ci qui constitue une libération de la pression familiale et une prise en charge par la femme de sa propre destinée.

Ainsi, les résultats montrent que l'hypothèse selon laquelle : « *Les mariages forcés où la volonté individuelle de la femme a pu être altérée par le conjoint, la famille ou par le poids des normes sociales conduit celle-ci à se libérer de cette union conjugale* », est confirmée.

2- Les violences conjugales et la survenance du divorce

2.1- Genèse des violences conjugales où la métamorphose haineuse au sein du ménage

Les violences conjugales ne naissent pas ex-nihilo, elles prennent leur source à partir d'un événement social ou individuel de la vie des conjoints. Pour certaines femmes, les violences commencent au mariage quand elles s'opposent à la consommation d'une union. Elles ont vécu des abus sexuels plutôt au cours de leurs premiers jours de mariages. Ainsi pour celles-ci tout part de là où elles se voient maltraitées par son conjoint et sa famille.

Par contre, pour d'autres, la métamorphose s'effectue quelque temps après la venue d'une nouvelle épouse ou de la fin du délai de grâce accordé à une femme nouvellement mariée. Ainsi, la relation intense du début entre la femme et son époux subit le même sort que précédemment. Toutefois, la métamorphose haineuse est graduelle selon toutes les femmes rencontrées. Elle correspond aux cas où l'état passionnel a amené une relation d'une certaine durée, mais où son déclin dépouille progressivement la relation de son intérêt initial.

Dans ce contexte, passée l'exaltation initiale, les partenaires se retrouvent sans points communs, voire se découvrent alors autrement qu'ils ne l'avaient imaginé et idéalisé au départ.

Pour les femmes, les servitudes de la vie quotidienne commune, parfois une sexualité devenue indifférente, conduisent à l'apparition éventuelle de nouveaux émois amoureux envers d'autres personnes, transforment l'objet idéalisé en mauvais objet. Celui qui était tout beau et tout bon devient tout laid et tout mauvais. Les conflits

deviennent permanents. Le couple se rompt dans la rancœur, et s'il perdure en raison de contraintes sociales voire économiques, la relation s'aménage pour durer sur un mode sadomasochiste.

2.2- Les dimensions de la violence conjugale à Zagnanado

L'analyse des données montre que la violence domestique s'inscrit dans un processus au cours duquel, pour instaurer et maintenir une supériorité, le partenaire recourt à la force, à la menace, à la contrainte ou à tout autre moyen de pression ou de maltraitance de la femme. Il s'ensuit que la femme est traitée comme un objet et non comme un sujet de droits. La violence conjugale peut se décliner sous différentes formes, commençant toujours par la violence verbale et psychologique.

La violence psychologique vise à déstabiliser la victime, à annihiler ses repères afin qu'elle doute du bien-fondé de sa propre position ou perception des choses, qu'elle se soumette aux vues de son mari ou qu'elle ne se rebelle pas. Dans cette catégorie, figurent :

- le mutisme ou le refus de parole pendant plusieurs heures et parfois plusieurs jours,
- les insultes,
- les hurlements ou le fait de parler à l'autre en collant son visage contre le sien,
- les critiques incessantes,
- les remarques désobligeantes,
- le chantage affectif ou financier (utilisé comme un moyen de contrôle),
- les ordres contradictoires,
- le harcèlement,
- tous les comportements de mépris, d'avilissement ou d'asservissement de l'autre,
- les propos dévalorisants, les dénigrements, la dévaluation des actions ou pensées de l'autre, les jugements négatifs à l'encontre de sa personne.

Il n'est pas rare que les femmes soient victimes de toutes les attaques qui touchent l'intégrité psychique de la partenaire et qui sont en fait des actes de tortures mentales. Les atteintes portées au corps de l'autre, tels que les coups de poing, de pied, la strangulation, les gifles, les brûlures, les mutilations ; cette escalade pouvant aller jusqu'au meurtre ou rendre invalide la dame. Les témoignages d'une femme à ce

propos en est illustrateur. En effet, elle disait : « *Les événements qui m'ont le plus choquée dans mon précédent mariage: les violences psychologiques étaient quotidiennes. Il me traitait de femme incapable, de folle. J'étais celle qui avait tous les défauts de la terre. Il y a eu plusieurs tentatives d'étranglement. J'étais paniquée. Les reproches au cours des repas. Il avait toujours quelque chose à redire. La manipulation était permanente, dans le mensonge et la médiocrité* » et une autre renchérit « *je ne pouvais pas sortir seule de la maison, même pour aller au marché je dois me faire accompagner par un membre de la famille de mon ex- conjoint, je ne supportais pas du tout cette situation au point où je déversais ma colère sur mes clientes, les gens me détestaient dans le village, plus personne ne vient acheter chez et j'étais restée sans activité* »

La séquestration s'inscrit dans cette rubrique en tant que privation de liberté, voire mise en esclavage des femmes avec la complicité familiale. A ce niveau, on enregistre aussi des violences sexuelles qui font référence à la contrainte sexuelle, qu'elle s'exerce par la brutalité ou par une pression insidieuse laissant entendre que si la partenaire ne cède pas et n'accepte pas le rapport sexuel, elle doit s'attendre à subir des mesures de rétorsion. Les femmes ont souvent l'habitude d'être violé par leur conjoint car ce dernier ne tient pas compte de leur consentement et même de leur désir. Certaines femmes se soumettent aux envies de leur partenaire pensant que c'est un "devoir conjugal" et qu'elles n'ont pas le droit de refuser ou plus simplement pour éviter de l'énerver et d'être la proie des assauts de sa colère. Elles se font ainsi objet de l'autre qui est leur conjoint.

Ainsi, la violence conjugale est donc toujours une atteinte volontaire à l'intégrité de l'autre. Ses conséquences sont tragiques. La violence domestique a pour résultats notamment :

- de générer une souffrance colossale,
- de provoquer de la peur et un état de stress permanent qui agit sur le rendement professionnel de l'individu,
- de nuire à l'équilibre des enfants vivant dans un climat familial catastrophique,

- de maintenir la victime sous emprise, l'empêchant de se dégager d'une relation destructrice.

2.3- Le divorce, la thérapie de la violence conjugale

Pour les femmes divorcées rencontrées, la violence conjugale ne constitue pas un fait isolé ou un "accident" dans une relation de couple en difficulté, mais une réalité qui est inhérente à leur statut. Elle est toujours un abus de pouvoir du conjoint qui s'exerce au quotidien sous des formes plus ou moins explicites, le plus souvent à l'abri du regard des autres. Les éclats de violence alternent avec des périodes d'accalmie au cours desquelles la femme préfère oublier l'épisode trop douloureux et se réfugier dans l'illusion que cela n'arrivera plus, jusqu'à la prochaine fois, parce que malheureusement, il y en aura une. Le même cycle va se répéter, à une vitesse grandissante et en s'amplifiant. Ce mouvement graduel a pour effet d'anéantir les capacités de révolte de la femme et de la confiner à une attitude passive qui suscite la stupeur des témoins ou de l'entourage, ne comprenant pas l'absence de réaction de la personne. « *Comment est-il possible de se laisser traiter ainsi ?* » entend-on parfois lorsque les faits de violence apparaissent au grand jour. D'autres fois, la victime reçoit pour toute réponse : « *Mais si tu es si mal, pourquoi ne pars-tu pas ?* ».

Cependant, l'ignorance des mécanismes en cause dans la violence conjugale conduit quelques fois l'entourage à s'exprimer fort maladroitement, ce qui a souvent pour résultat d'inciter un peu plus la victime au silence. De plus, la honte d'être aussi mal traitée, de se sentir quelqu'un qui semble ne pas mériter meilleure considération, de s'être mise en ménage avec un individu brutal et donc d'avoir fait un mauvais choix de partenaire conjugal, de ne pas trouver la force de se sauver, etc. empêche la victime de parler de ce qu'elle vit chez elle. Elle garde secrets les déboires conjugaux qu'elle subit, préservant ainsi l'impunité de l'auteur des violences. Il y a aussi la peur qu'il la paralyse, la peur de se retrouver seule, de ne pas réussir à subvenir aux besoins de sa famille, la peur des représailles dans le cas des mariages forcés. Cette peur que le partenaire violent ne supporte pas le départ de sa partenaire ou veuille se venger de son refus d'en pâtir davantage n'est pas que du fantasme. De nombreuses femmes sont battues pour avoir osé se confier à une amie ou être partie se réfugier chez un voisin ou

ailleurs.

De plus il arrive que la victime ait d'autant plus de difficultés à se confier quand la violence de son partenaire se dissimule sous un masque social de bon aloi. Il y a l'homme public et l'homme privé. Il y a celui qui peut se montrer adorable lorsqu'il veut récupérer sa compagne qui n'en peut plus et fait mine de le quitter et celui qu'un rien fait exploser de colère, qui est violent et abjecte. La plupart du temps, ce dernier ne se montre jamais ainsi aux autres qui tombent dans le panneau et sont à mille lieux d'imaginer que ce voisin courtois, cet homme serviable, ce chef d'entreprise que beaucoup admirent est en fait un être exécrable avec les siens. L'homme violent a souvent deux visages, il est « *mi-ange mi-démon* ». Quand les faits sont divulgués par la victime, l'entourage a bien du mal à renoncer à ses anciennes convictions ou croyances sur celui-là. Certains, ne pouvant remettre en question leur point de vue, rejettent alors la faute sur la victime, pensant qu'elle a dû provoquer son partenaire ou qu'elle l'a peut-être énervé après une journée de travail harassante, ou minimisent la gravité des actes ou des paroles, essayant de la convaincre que « *il est quand-même un bon père, que cela n'est pas dans ses habitudes et que cela a été plus fort que lui, qu'une gifle ce n'est pas une grande chose, etc.* ». Tout et n'importe quoi suffisent à déclencher une attaque violente : quelques minutes de retard, un des enfants qui pleurent trop fort, un plat trop peu salé, un bol que les enfants laissent par terre...,

Toutefois, la femme s'évertue à aplanir toutes les sources de conflit, à supprimer tous les prétextes pour causer une scène de ménage qu'il fera de toute façon si cela lui chante. Elle s'échine à devancer les désirs de monsieur, à se plier à tous ses caprices, en vain car il ne sera jamais satisfait. Autant dire que la tâche est impossible et que la conjointe est constamment sur le qui-vive. La tension est permanente, épuisante. Le combat est perdu d'avance. Elle ne rentrera jamais dans ses bonnes grâces ou pour si peu de temps. La lune de miel prend fin dans l'horreur de la violence. L'effroi et la douleur tétanisent la victime, anéantissent ses forces, son esprit critique, ses capacités de se protéger. Après la première fois, elle s'est raccrochée à l'espoir que cela ne se produirait plus jamais. Même s'il a minimisé les faits, s'il a justifié son comportement par ceci ou cela, il a quand-même dit qu'il regrettait et a juré qu'il ne

recommencerait plus. C'est cela qu'elle veut retenir et, petit à petit, elle fait sien le raisonnement de l'autre et endosse un part de responsabilité de plus en plus grande, toujours trop grande, commettant même parfois l'erreur de retirer sa plainte.

Mais après la deuxième fois, même si une partie d'elle-même continue à se bercer dans le leurre, l'autre partie sait qu'elle a été bernée, que les choses ne s'arrangeront pas aussi aisément. Pourtant, elle ne prend pas la décision de rompre la relation. Ses ressources physiques et psychiques s'amenuisent dans ce climat tellement désastreux, le piège semble se refermer toujours plus. S'extirper des griffes d'un partenaire violent, que ce soit psychologiquement ou physiquement, n'est jamais une démarche facile, qui semble même de plus en plus ardue avec le temps qui passe.

L'emprise exercée par le conjoint violent est comme de la glue qui colle la victime dans les mailles d'un filet. Certaines fois, les procédés dont se sert le conjoint violent sont tellement insidieux qu'ils agissent en sous-marin, ce qui ne les empêche pas d'être destructeurs. Les violences sournoises dans le couple sont une triste réalité pour beaucoup de femmes des zones rurales. Les victimes n'ont pas un profil-type même s'il existe des facteurs de risque et de vulnérabilité : des carences affectives dans l'enfance, une intolérance à la solitude, une piètre estime de soi... . Très souvent, le partenaire abuseur cherche à aggraver les fragilités, à creuser plus profondément les failles de l'autre pour mieux lui couper les ailes et le maintenir à sa botte.

Face à cela la rupture d'union représente, la seule alternative pour les femmes de se séparer de cet homme, de ce partenaire et de s'en libérer et réparer l'estime de soi et en se reconstruisant. Ainsi se confirme la deuxième hypothèse selon laquelle : "*Les actes de violences faites par le conjoint dirigés contre le sexe féminin qui lui crée un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, conduit celle-ci à opter pour la plurinuptialité pour son émancipation.* » est corroborée par les données du terrain.

Par ailleurs, la conséquence des ruptures d'union et remariage pose le problème de la capacité d'intégration en cas de familles recomposées. Toutefois le déséquilibre engendré par les ruptures et les reconfigurations favorise la constitution d'un réseau familial plus ou moins entendu, source de solidarités. Ainsi, l'on a de

bonne raison de croire que quelle que soit la situation, « *la structure familiale continuera à vivre, à se transformer, à s'adapter* » (Penouil et Poulalion, 1997 p. 222).

3- Devenir des enfants et perspectives pour une recherche sur le phénomène de la plurinuptialité et les perspectives

3.1- Devenir des enfants issus de la plurinuptialité

Les couples divorcent, se séparent alors qu'ils ont des enfants. Le père et la mère reprennent leur autonomie tout en conservant leurs prérogatives parentales. La multiplication des divorces a entraîné la croissance mécanique du nombre d'enfants issus de couples désunis. La situation actuelle observée dans les villages de Zonmon et Kpoto, laisse penser que cette croissance devrait se poursuivre au cours des prochaines années, si rien n'est fait en faveur des femmes pour limiter les mariages forcés et les violences conjugales.

L'environnement familial des enfants va se complexifier car le nombre de recompositions de famille est aujourd'hui aussi en forte croissance. Sous chacun des deux toits de ses parents biologiques, l'enfant peut cohabiter avec un ou même plusieurs beaux-parents, ses frères/sœurs, ses demi-frères/sœurs, voir même ses quasi-frères/sœurs. Tout, laisse penser que la proportion d'enfants de familles dissociées continuera d'augmenter dans les prochaines générations d'enfants. La croissance et la multiplication des cas de figure ouvrent donc naturellement un large champ d'analyse sur la question du devenir social de ces enfants. Passé le choc émotionnel de l'annonce de la rupture familiale, que deviennent désormais sur la longue période ces nombreux enfants de familles dissociées ?

Pour bien comprendre l'impact de la séparation du couple des parents, il est indispensable de replacer cet événement dans les logiques des biographies sociales de jeunesse. La jeunesse s'allonge. C'est une période vécue de façon hétérogène par les filles et les garçons, et selon les groupes sociaux. Pour les filles issues des milieux les plus précaires, la reproduction d'une histoire familiale marquée par la monoparentalité, la pauvreté et l'absence du père, se traduit par une grossesse souvent non désirée à un jeune âge. De même l'arrêt des études et une grande dépendance à l'égard de l'aide

sociale marquent souvent leur parcours lorsqu'il n'y a pas de soutien conjugal ou de recomposition familiale rapide. Pour ces jeunes filles, la jeunesse s'abrège bien vite et se convertit en une lutte quotidienne de subsistance. Mais ces parcours de jeunesse marginalisée sont aussi les moins nombreux. La grande majorité des jeunes filles suivent de façon plus ou moins fidèle l'un des deux « standards » de jeunesse, que l'on peut aussi considérer comme un double idéal d'acquisition du statut d'adulte : scolarité prolongée, activité professionnelle assurant l'indépendance financière et formation tardive du couple pour les unes, arrêt des études et repli rapide vers une carrière familiale pour les autres.

Pour les premières, la mésentente de leurs parents peut renforcer une certaine défiance à l'égard de la vie en couple et donc retarder encore la formation d'un couple stable, en dépit des difficultés qu'elles éprouveront à poursuivre un cycle d'études long. Pour les secondes, l'intégration purement conjugale et donc la dépendance à l'égard du conjoint peut s'accélérer afin d'échapper à un environnement familial difficile. L'avenir de ces jeunes filles est alors conditionné par le « bon » choix d'un conjoint en général plus âgé et socialement stabilisé. Quel que soit leur parcours de jeunesse, les jeunes filles restent plus longtemps que les garçons au centre des débats entre leurs parents. Même lorsqu'elles ont quitté le foyer familial dissocié, elles conservent longtemps un rôle de régulation des tensions familiales, ce qui n'est plus le cas des garçons vivant dans un logement indépendant.

Pour le jeune homme, l'objectif de la transition juvénile est d'abord de se forger le parcours d'expérience nécessaire à l'accès à sa future position sociale. La position professionnelle acquise et stabilisée, les portes s'ouvrent naturellement pour la formation du couple. Une perturbation d'origine familiale se traduira souvent à longue échéance par un arrêt quelque peu prématuré des études et/ou par un départ anticipé de chez les parents. Dans ce cas, moins contrôlé et plus aléatoire, le parcours idéal d'accès rapide à la meilleure position professionnelle possible sera parfois plus incertain et d'une moindre efficacité sociale.

Dans bien des cas, la séparation des parents modifie l'horizon à moyen terme du parcours d'acquisition du statut d'adulte. C'est principalement la scolarité des

enfants de famille dissociée qui s'en trouve affectée et le calendrier classique de la jeunesse est alors souvent perturbé par un départ du foyer parental plus précoce. En revanche, la séparation parentale a des effets plus tard lors de l'insertion professionnelle, lors de la formation du premier couple ou même sur la santé psychologique du jeune adulte.

Enfin, pour évaluer les problèmes que le divorce des parents pose aux enfants, il faut parvenir à cerner de plus près les changements structurels, relationnels et émotionnels qui se produisent dans la famille, et à mieux voir les résultats néfastes que ces divers facteurs peuvent entraîner chez les enfants :

- * les changements sur le plan des structures ou de l'environnement, c'est-à-dire des changements de résidence, de quartier, d'école, de revenu et d'habitudes sociales et récréatives;

- * les changements relationnels tels que la privation de temps passé avec l'un des parents (en général le père), la rupture des réseaux de camaraderie, la perte de contact avec la parenté et la venue de nouveaux partenaires des parents;

- * les changements émotionnels tels que la mauvaise adaptation psychologique au divorce de l'un des parents, ou des deux, une baisse des capacités parentales de l'un des parents ou des deux, et une augmentation de l'hostilité entre eux.

Pour AMOUSSOU-YEYE dans son cours de psychologie de la vie conjugale et familiale, « les enfants dont les parents sont divorcés se croient mal aimer, rejetés, dévalorisés ; cela les marquent dans leur personnalité, leur affectivité. La conséquence de cette image négative que les enfants de divorcés ont d'eux même, c'est la délinquance juvénile ».

3.2- Perspectives pour une recherche sur le phénomène de la plurinuptialité

Les régimes de nuptialité africains présentent un ensemble de caractéristiques qui les distinguent, aujourd'hui encore, de ceux prévalant sur les autres continents. Entrée en union précoce des femmes, l'écart d'âges élevés entre conjoints, pratique de la polygamie, remariage rapide après rupture d'union... Ces différents paramètres ont

comme effet commun à la fois d'instituer le mariage comme cadre incontournable de la vie adulte et d'imposer des freins structurels à la construction d'un pôle conjugal autonome. D'une part, les femmes passent l'essentiel de leur vie féconde en union ; de l'autre, les entraves au rapprochement conjugal sont telles que les époux organisent généralement sous forme dissociée leurs espaces relationnels, leurs activités économiques et leurs budgets.

Si la vie maritale est de règle, elle se déroule pourtant souvent avec des partenaires différents, qu'il s'agisse d'unions simultanées (polygamie) ou successives (remariages alimentés par des ruptures d'union fréquentes et largement acceptées dans de nombreuses populations). La composante relationnelle de la conjugalité (comprise comme une dynamique d'échanges et de décision au niveau du couple) n'est pas une caractéristique associée à la vie en couple dans la plupart des contextes institutionnels africains, et c'est l'une des explications à la persistance de niveaux de fécondité particulièrement élevés sur le continent subsaharien. Pour autant il serait doublement erroné de considérer ces caractéristiques comme des universaux immuables. D'une part une différenciation régionale des régimes matrimoniaux existe depuis de longue date. D'autre part des changements de fond sont à l'œuvre, dont atteste, notamment, le recul de l'âge au mariage des femmes, généralisé à l'échelle du continent. Différences anciennes et rythmes d'évolution variables concourent à produire un ensemble de situations aujourd'hui très contrastées.

Si l'évolution de la nuptialité est un sujet régulièrement abordé dans la littérature démographique africaniste, on ne dispose cependant pas d'étude récente, examinant non seulement la conjoncture mais aussi les tendances longues, pour les deux sexes, de façon systématique et comparative à l'échelle du continent⁵.

Alors que les familles investissent une énergie considérable dans l'organisation et la formalisation du premier mariage des femmes, elles affichent paradoxalement une certaine indifférence à leur remise en cause. L'importance des ruptures d'union (souvent aussi fréquentes qu'en Europe) montre bien que l'enjeu du contrôle matrimonial ne se situe pas au niveau d'une alliance singulière. Au contraire,

⁵La seule synthèse disponible menée de façon systématique pour les deux sexes est celle réalisée sur la période 1960-82 par Lesthaeghe (1989), partiellement actualisée sur les années 1980 et l'âge au mariage des femmes.

les pratiques matrimoniales (dont la polygamie, l'impératif de remariage, le lévirat), convergent pour freiner l'investissement personnel des intéressés dans la construction conjugale. La question du changement matrimonial en Afrique subsaharienne ne renvoie donc pas seulement à une problématique de l'individualisation (émancipation des contrôles communautaires) mais aussi à celle de la conjugalité (constitution d'une communauté d'intérêts à l'échelle du couple).

Il convient alors pour effectuer des recherches et études sur le phénomène de pluri-nuptialité dans les communautés rurales en Afrique et plus particulièrement au Bénin, de :

- décrire et analyser, dans des contextes caractérisés, l'évolution des comportements en matière de conjugalité et de parentalité, que ceux-ci relèvent du début de la vie adulte (premières unions, premières grossesses) ou d'étapes plus avancées de la vie conjugale (ruptures d'union, remises en union, partenariat multiple, forme de coresidence), que ceux-ci revêtent les contours officiels du partenariat conjugal et de la parentalité ou les contournent (unions informelles, formes de parentalités stigmatisées...).
- examiner les rapports aux normes tels qu'ils sont vécus, subis ou détournés par les individus et les couples. Ces rapports aux normes sont d'emblée abordés dans une perspective dynamique et problématique, relativisant l'idée d'une imposition normative univoque. En effet les normes et leurs mises en scène agglomèrent différentes facettes, permettant des lectures et des mobilisations à géométrie variable. Ces décalages ou malentendus offrent alors un terrain aux acteurs pour le détournement tout comme pour la légitimation de pratiques singulières. Ainsi les normes ne sont pas envisagées seulement comme des prescriptions, mais aussi à travers la diversité de leurs usages sociaux. Cette diversité permet, en retour, de les considérer comme des ressources, mobilisables par les individus. Pour aborder cette problématique, deux principales démarches sont utilisées : l'une qui

s'appuie sur l'analyse des ritualisations et mises en scène de la vie familiale, l'autre sur l'identification des représentations et interprétations des normes familiales, selon les institutions et acteurs en présence (justice, familles, individu, communautés...);

- appréhender la signification en termes de rapports de genre des transformations de la conjugalité et de la parentalité. Parce qu'elles construisent et mettent en scène les rapports entre sexes, les pratiques autour du couple et de la filiation offrent des angles d'approche stimulants sur l'évolution des systèmes de genre, sur les points de rupture et les points de résistance. Réciproquement, les rapports de genre, au travers de leur reconduction ou de leur redéfinition, éclairent les transformations contemporaines des conjugalités et des parentalités. Plus largement, celles-ci ne sont jamais considérées isolément du reste de la sphère sociale, comme des éléments d'une sphère privée hermétique ; au contraire il faut les aborder dans leur intrication avec les relations intergénérationnelles, les ressources économiques, culturelles etc.
- développer une réflexion épistémologique et méthodologique sur l'approche des dynamiques et transformations familiales, alimentée par la confrontation de recherches portant sur des entités géographiques et culturelles contrastées. Dans quelle mesure les concepts peuvent-ils être partagés, transposés, adaptés d'un terrain à l'autre ? Peut-on dégager une stratégie d'approche commune sur des questions spécifiques tels que : la lecture des rapports de genre dans les mises en scène rituelles, l'approche des modes de contournement des procédures régulières... ? Plus largement, quels sont les apports de ces regards croisés à l'analyse du genre ?

Enfin, pour pouvoir appréhender la situation d'enfants exposés aux violences conjugales, il est nécessaire de se situer à la croisée de différents champs. Il s'agit

d'envisager ensemble la sphère de l'enfant et celle de l'adulte et chez ce dernier, de faire le lien entre conjugalité et parentalité.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail s'est inscrit dans le but de cerner les causes du divorce de la femme et d'autre part les mobiles et les raisons qui expliquent sa mobilité conjugale qui entourent leur entrée en mariage et de celles de leurs vies de couples à *Zagnanado*. Pour ce faire, les expériences et le vécu de ces femmes ainsi que les conditions sociales des unions conjugales et au cadre familiale qui est susceptible de faciliter le règlement des différends conjugaux ont été exploré. Un intérêt a été porté aux variables « mariages forcés » et « violences faites aux femmes » parce qu'on s'est aperçu, qu'elles semblent plus significatives dans les villages étudiés.

A partir d'une étude qualitative dont certaines données ont été quantifiées pour des raisons de validité statistique, le présent mémoire à dresser un bilan synthétique des investigations en ce qui concerne la rupture d'union et le remariage dans les villages de *Kpoto* et de *Zonmon* dans la commune de *Zagnanado*. Il ressort que la principale forme d'alliance matrimoniale reste encore le mariage ou l'union d'un homme et d'une femme par laquelle est fondée une famille est socialement reconnue. Cependant, cette famille est remise en question à travers la hausse d'unions libres et de divorces. L'évolution du nombre de divorces peut être interprétée comme le signe d'un affaiblissement de la force du lien matrimonial.

Toutefois, les femmes en rupture d'union ont de manière individuelle la propension à se remettre à nouveau en couple avec un autre homme du village ou du village voisin. Ce phénomène constitue une mobilité conjugale qui caractérise les sociétés agricoles de *Zagnanado*. Aussi, la manifestation ou la survenance des cas de pluri-nuptialité constitue bien davantage un indicateur du changement dans la finalité du mariage et dans la lutte des femmes à un meilleur traitement au niveau microsocial. Au demeurant, il apparaît alors que les variables « mariage forcé » et « violence faite aux femmes », sont significatifs dans la survenance du divorce et du remariage à *Zagnanado*. Cette situation s'explique par le statut et le rôle qui est réservé à la femme au sein de la société et une sous-estimation systématique des capacités des femmes sur le plan cognitif et social de leur aptitude à choisir leurs futurs conjoints. Cependant, les répercussions qui peuvent altérer le devenir adulte des enfants exposés à la mobilité

conjugale de leur mère ; ce qui constitue certainement un enjeu majeur en termes de prévention de la reproduction. Il importe, avant tout d'interroger les conditions de vie dans lesquelles ces enfants grandissent au quotidien. En raison de l'enjeu de santé publique qui prend en compte les questions de l'existence de conditions de développement suffisamment bonnes pour les enfants. Une intervention sociale est nécessaire à ce propos.

Par ailleurs, on a observé une diversification des trajectoires intimes et sexuelles qui trouve son expression dans la promotion de la femme rurale. Plus concrètement, cette diversité apparaît dans de nouvelles normes sociétales, l'élargissement du répertoire des pratiques matrimoniales, un rapprochement relatif des expériences des hommes et des femmes dans la nuptialité. On comprend, alors que la diversification des formes de vie commune est une transformation des légitimités familiales qui ne reposent plus sur le modèle du mariage-institution.

Enfin, à l'heure des sensibilisations pour la promotion de la femme, les changements de mœurs et le progrès, on comprend alors que certaines femmes choisissent, le divorce pour s'émanciper et se libérer du joug de la pression marital, tout en recherchant la sécurité psychologique au sein d'un second mariage. En se référant à Badian (1963. p.60) lorsqu'il disait : « *Libérons la femme si nous tenons à vivre (...). C'est la femme qui fait démarrer la société. C'est elle qui la fait progresser (...)* », nous nous demandons alors si la femme fatiguée des promesses non tenues par la société est plus que jamais décidée à se libérer du joug de toute pression et contraintes ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- Allen, T. D., Herst, D. E., Bruck, C. S. et Sutton, M. (2000). Consequences associated with work-to-family conflict: A review and agenda for future research. *Journal of Occupational Health Psychology*, 5(2), p. 278-308.
- 2- ALLISON, D. P. (1984). *Event History Analysis : Regression for Longitudinal Event Data*, Series Quantitative Applications in Social Sciences, New Delhi, Sage Publications, Number 046, 87 p.
- 3- AMATO P. R. and PREVITI D. (2003). « *People's reasons for Divorcing: Gender, Social Class, the Life Course, and Adjustment* », *Journal of Family Issues*, 24 (n° 5): 602-626.
- 4- AMATO, P.R. and BOOTH, A. (1995). *Changes in Gender Role Attitudes and Perceived Marital Quality.* " *American Sociological Review*, 60(1):58-66.
- 5- AMOATENG, A.Y. et HEATON, T.B. (1989). « *The sociodemographic correlates of the timing of divorce in Ghana* », *Journal of Comparative Family Studies*, 20 (n° 1): 79-96.
- 6- AMOUSSOU-YEYE, D. « *cours de psychologie de la vie conjugale et du couple* ».
- 7- ANTOINE, P (2002). « *Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique* », in : Graziella Caselli, Jacques Vallin et Guillaume Wunsch, éd., *Démographie : analyse et synthèse II. Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 75-102.
- 8- ANTOINE, P et BOCQUIER P (1999). « *L'enquête Insertion urbaine à Dakar et Pikine* », in : Groupe de réflexion sur l'approche biographique (éd.), *Biographie d'enquête. Bilan de 14 collectes biographiques*, Paris, INED (collection Méthodes et savoirs), p. 177-201.
- 9- ANTOINE, P et DIAL F. B (2003). *Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé, Développement et insertion internationale*, (document de travail), 21 p

- 10-ANTOINE, P et DJIRE M (1998). « *Crise et évolution des comportements matrimoniaux à Dakar* », in : Francis Gendreau, éd., *Crises, pauvreté et changements*, Paris, AUPELF-UREF et Éditions ESTEM, p. 203-235.
- 11-ATTANASSO O, 1996, *Évolution des comportements matrimoniaux dans les villes en Afrique de l'Ouest : Accra, Cotonou et Lomé*, Thèse de doctorat en démographie économique, INED/CEPED, Paris, 522 p.
- 12-ATTOLOU A., 1997, *Le code de la famille et des personnes* (livre de la famille) : face aux réalités socio-culturelles du Bénin, CEFORP Ed., Cotonou, 23 p.
- 13- BADIAN S, 1963, *Sous l'orage*. Présence Africaine (2e éd.)
- 14-BEAUCHEMIN, C et SCHOUMAKER B (2005). « *Migration to cities in Burkina Faso: Does the level of development in sending areas matter?* », *World Development*, 33 (n° 7): 1129-1152.
- 15-BECKER S. G, (1974). « *A theory of marriage* », in: *Economics of the family: Marriage, children, and human capital*, Theodore W. Schultz (éd), Chicago: University of Chicago Press, p. 299-344.
- 16-BECKER S.G, (1981). *A Treatise on the Family*, Cambridge: Harvard, University Press, 288 p.
- 17-BECKER S. G, LANDES E .M. and MICHAEL R, (1977). «*An Economic Analysis of Marital instability* », *Journal of Political Economy*, 85 (n° 6): 1141-1187.
- 18-BOCQUIER P et NANITELAMIO J, (1991). « *Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar* », in : UEPA, éd., *Actes de la conférence « Femme, Famille et Population »*, Ouagadougou, 24-29 avril 1991, vol. 1, communications sollicitées, Dakar, UEPA, p. 369-386.
- 19-BURKINA FASO, Ministère de L'économie et des finances, Institut national de la statistique et de la démographie, Macro International (2003), *Enquête*

- Démographique et de Santé*, Burkina Faso, 2003, Ouagadougou / Calverton, 455 p.
- 20-CALVÈS A et SCHOUMAKER B,(2004). « *Crise économique et évolution de l'emploi des jeunes citadins au Burkina Faso* », Étude de la population africaine, 19 (1) : 35-58
- 21-CLEVES, A. M; GOULD W.W and GUTIERREZ R.G, (2004). *An Introduction to Survival Analysis, Revised Edition*, Texas, A Stata Press, 301 p.
- 22-COMMAILLE J, (1982) *Famille sans justice ? Le droit et la justice face aux transformations de la famille*.Paris, Le centurion, collection « Justice humaine».Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, l'article 3
- 23-COURGEAU D et LELIEVRE E, (1989). *Analyse démographique des biographies*, Paris, INED, 289 p.
- 24-DENZIN, Norman K. and LINCOLN Y.S, (1994). *Handbook of qualitative research*, Sage Publications, 643 p.
- 25-DIAL, F.B (2001). « *Divorce, source de promotion pour les femmes ? L'exemple des femmes divorcées de Dakar et Saint-Louis* », Communication au Colloque international « Genre, population et développement en Afrique », Abidjan 16-21 juillet, ENSEAIFFORD-INED-UEPA, 15 p.
- 26-DUPIRE M, (1970). *Organisation sociale des peuls : étude d'ethnographie comparée*, Paris, Librairie Plon, 624 p.
- 27-FALQUET F, « *Guerre de basse intensité contre les femmes ? La violence domestique comme torture, réflexions sur la violence comme système à partir du cas salvadorien.* », revue Asylon(s), n°1, octobre 2006
- 28-FIELDING N G. and LEE R.M, (1998). *Computer analysis and qualitative research*, London, Sage Publication, 204 p.

- 29-GIRARD A, *Le choix du conjoint. Une enquête psychosociologique en France*.
Présentation d'un cahier de l'I.N.E.D. In:Population, 19e année, n°4, 1964 pp.
727-732.
- 30-HERTRICH V, (1996). *Permanences et changements de l'Afrique rurale :
dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Les Études du CEPED, n° 14,
Paris, CEPED, 548 p.
- 31-HERTRICH V et LOCOH T, (1999). *Rapport de genre, formation et
dissolution des unions dans les pays en développement*, Liège, UIESP, 46 p.
(Gender in population series).
- 32-HOUEDOKOHO T., 1995, *Approche biographique de la nuptialité des femmes
béninoises*, Academia-Bruyant/l'Harmattan, Louvain-La-Neuve, 215 p.
- 33-ISIUGO-ABANIHÉ, U.C. (1998). « Stability of marital union and fertility in
Nigeria », Journal of Biological Science, 30: 33-41.
- 34- POUJOL J, *l'accompagnement psychologique et spirituel*, Imeaf France, 2007
page 287.
- 35- LEMAIRE J, (1984), *Le couple sa vie, sa mort : la structuration du couple
humain*, Payot, Paris.
- 36-KELLY M, (1986). « *L'analyse de contenu* », in, Recherche sociale, de la
problématique à la collecte des données, sous la direction de Benoît Gauthier,
Presses de l'université du Québec, p. 293-315.
- 37-LACHAUD J, (2003). *Dynamique de pauvreté, inégalité et urbanisation au
Burkina Faso*, Presses Universitaires de Bordeaux, 280 p.
- 38-LESTHAEGHE R. G. K et MEEKERS D, (1989). « *The Nuptiality Regime in
Sub-saharian Africa* », in : Ron Lesthaeghe, éd., *Reproduction and Social
Organization in Sub-Saharan Africa*, University of California Press, p. 238-237.
- 39-LEVI-STRAUSS C, (1949) *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris
PUF.

- 40-LOCOH T (1984). *Fécondité et familles en Afrique de l'Ouest, le Togo méridional contemporain*, INED, Travaux et documents, cahier n° 107, Paris, P.U.F, 182 p.
- 41-LOCOH, T, (1995). *Familles africaines, population et qualité de la vie, Les dossiers du CEPED*, n° 31, Paris, CEPED, 48 p.
- 42-MACCIO C,(1975). *Pour une éducation de liberté : les étapes du développement de la personnalité*, France, chronique sociale.
- 43-MARCOUX R,(1997). « *Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali* », Cahiers québécois de démographie, 26 (n° 2) : 191-214
- 44-MONGEAU G ; NEILL G et LE BOURDAIS C,(2001). « *Effet de la précarité économique sur la formation d'une première union au Canada* », Cahier québécois de démographie, 30 (n° 1) : 3-29.
- 45-MOUVAGHA-SOW M, (2003). *Formation et ruptures des unions dans un contexte de pauvreté au Gabon*, communication présentée à la quatrième conférence sur la population, Tunisie, 8-12 décembre 2003, 16 p.
- 46-NGONDO A et PITSHANDENGE S,(1991), *Réflexions sur la problématique de la fécondité des adolescentes au Zaïre, Zaïre-Afrique*, n° 260, Kinshas, p. 571-581.
- 47-OPPENHEIMER V. K, (1994). « *Women's rising employment and the future of the family in industrial societies* », Population and development Review, 20 (n° 2): 293-349.
- 48-OPPENHEIMER V. K ,(1997a). « *Comment on, The divorce and separation in the United States, 1880-1990* », Demography, 34 (n° 4) : 467-472.
- 49-OPPENHEIMER V. K, (1997b). « *Women's employment and the gain to marriage: The specialization and trading model* », Annual Review of Sociology, 23: 431-453.
- 50-OULD K.A, *Etude sur la nuptialité et la mobilité conjugale*, Ministère du Plan, Direction des Ressources Humaines, 1994 ;

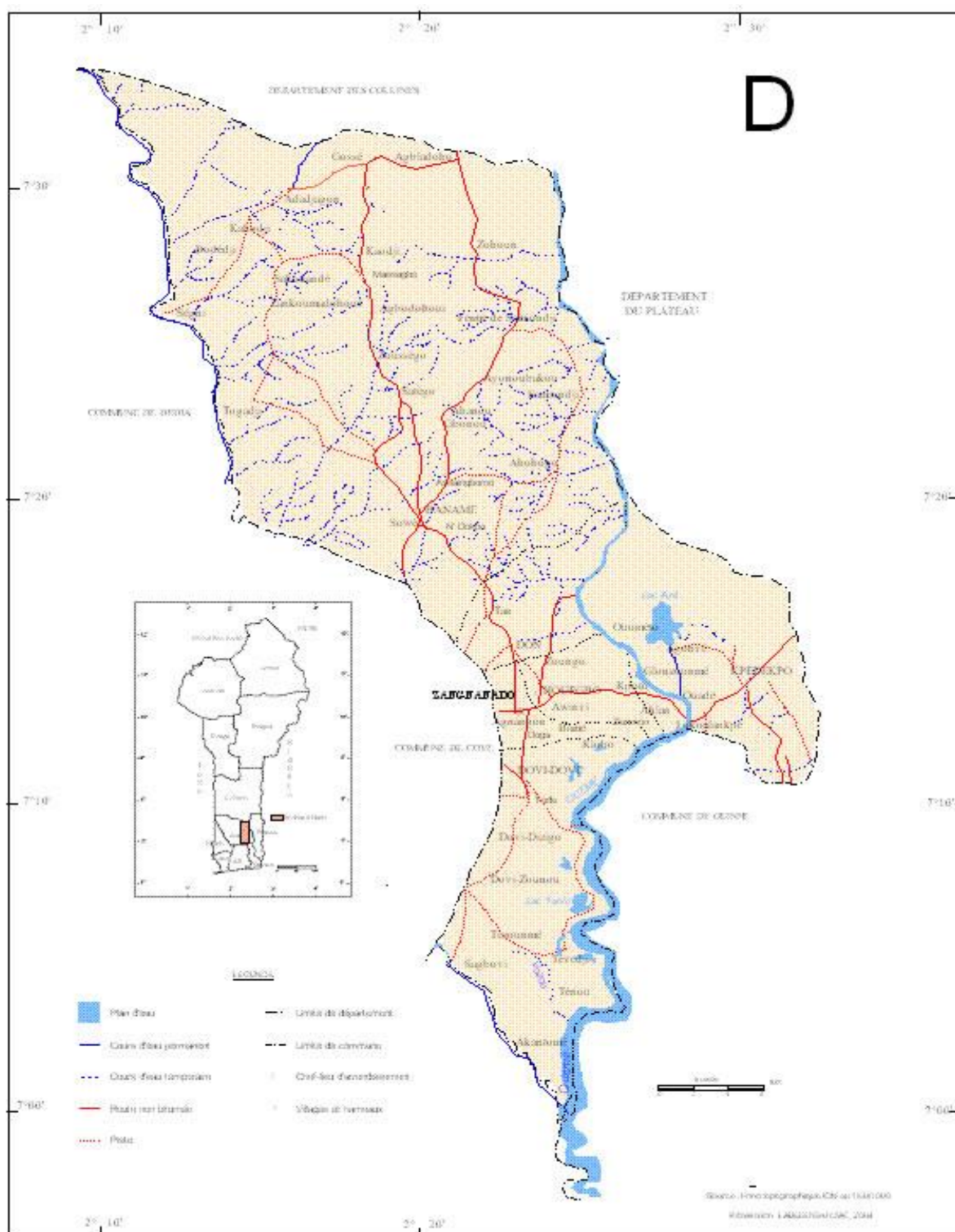
- 51-OULD M.S. A, *Etude qualitative sur les causes et conséquences du divorce en Mauritanie*, Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, Direction de la Famille et de l'Enfant, 2001 ;
- 52-PISON G,(1988). « *Polygamie, fécondité et structures familiales* », in : Dominique Tabutin, éd., *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, Edition L'Harmattan, p. 249-278.
- 53-POOL J,(1972). « *Conjugal patterns in Upper Volta* », in : D. Ian Pool, Sidiki Coulibaly, *Demographic transition and cultural continuity in the Sahel : Aspects of the social demography of Uper Volta*, Ithaca / New York, Cornell University, p. 38-97.
- 54-PENOUIL M. et POULALION G, (1997), *Sociologie Générale*. HHH, l'Hermès.
- 55-RENIERS, G (2003). « *Divorce and remarriage in rural Malawi* », *Demographic Research Special Collection: 1 (n° 6): 175-206*.
- 56-Roussel L.(1995), *Fécondité et famille* in « *La sociologie des populations* » de Gerard Hubert et Piché Victor, Montréal, PUM/AUPELF-UREF, p.139-154
- 57-SCHOUMAKER B; BONAYI D.H et GNOUMOU-THIOMBIANO B. (2006). « *Collecter des biographies contextuelles pour étudier les déterminants des comportements démographiques : l'expérience d'une enquête au Burkina Faso* », *Population*, 61 (1-2) : 77-106.
- 58-de SINGLY, F., (1996), *le Soi, le couple et la famille*, Nathan, Coll. Essais et Recherches.
- 59-de SINGLY, F, (2011), *séparée, vivre l'expérience de rupture*, Paris, éditions Armand colin.
- 60-SOUTH S, 1995. « *Do you need to shop around? Age at marriage, spousal alternatives and marital dissolution* », *Journal of Family Issues*, 16: 432-449.
- 61-TABUTIN, D. et SCHOUMAKER, B, (1994). « *La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000, synthèse des changements et bilan statistique* », *Population*, 59 (3-4) : 521-622.

- 62-TAKYI, B, (2001). « *Marital instability in an African society: exploring the factors that influence divorce processes in Ghana* », *Sociological Focus*, 34 (1) : 77-96.
- 63-TAKYI, B. et BROUGHTON C,(2006). « *Marital instability in Sub-Saharan Africa:Do women's autonomy and socioeconomic situation* », *Journal of Family and Economic Issues*, 27 (1) : 113-131.
- 64-THIRIAT, M-P,(1998). *Faire et défaire les liens du mariage : évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Les Études du CEPED n° 16, Paris, CEPED, 295 p.
- 65-THORNTON A., (1989). « *Changing Attitudes toward Family Issues in The United States* », *Journal of Marriage and the Family*, 51 (n° 4) : 873-893
- 66-TILSON D and LARSEN U ,(2000). « *Divorce in Ethiopia: The impact of early marriage and childlessness* », *Journal of Biosocial Science*, 32: 355-372.
- 67-UDRY J. R, (1981). « *Marital alternatives and Marital Disruption* », *Journal of Marriage and the Family*, 43 (n° 4): 889-897.
- 68-WHITE L. K, (1990). « *Determinants of divorce: A review of research in the eighties* », *Journal of Marriage and the Family*, 52 (n° 4): 904-912.

➤ **Webographies**

- 69- POISSON Y, (1983) « *L'approche qualitative et l'approche quantitative dans les recherches en éducation* » *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 9, n° 3, 1983, p. 369-378. <http://id.erudit.org/iderudit/900420ar>, consulté le 15 janvier 2013 à 9h 26min.
- 70-LOCOH T et MOUVAGHA-SOW M, (2005). « *Vers de nouveaux modèles familiaux en Afrique de l'ouest* », communication présentée au XXVème congrès international de la population (Tours 2005) séance s1101 « La famille en Afrique », 28 p.http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1995_num_50_1_5902, consulté le 03/12/2012 à 20h 10 min.

ANNEXES



Carte : situation de la commune de zagnanado

GUIDE D'ENTRETIEN

Bonjour, mon Nom est Charlotte KOUTIMI je suis étudiant(e) en fin de formation en psychologie à l'université d'Abomey-Calavi et je souhaite m'entretenir avec vous sur un phénomène qui est fréquent dans votre communauté. Il de s'agit de comprendre « Les facteurs déterminants de la mobilité conjugales des femmes ». La discussion va tourner autour d'un guide élaboré dans le cadre de la rédaction de mon mémoire qui constitue un examen de pratique d'enquête. Sachez que les résultats sont totalement anonymes et n'hésitez pas à me signaler quand je pose mal la question. Nous allons plus explorer votre expérience personnelle, vos motivations et raisons qui vous ont conduit au divorce et au remariage. Je vous remercie de votre participation.

La durée de l'entretien ne devrait en principe pas excéder une heure trente. Je tiens à dire qu'il n'existe pas de bonne ou mauvaise réponse, ce que nous cherchons à savoir, c'est bien les raisons profondes des femmes qui les conduisent à la mobilité conjugale.

Avez-vous des questions avant qu'on ne commence?

1- IDENTIFICATION du répondant

-Ethnie :

-Niveau d'étude :

- Activités Génératrices de Revenu

- Nombre de mariage à ce jour

- âge :

-Situation matrimoniale actuelle :

Marié (e)

Divorcé(e)

Veuf (ve)

-Nombre d'enfants-----issu de combien de mariage

2- Identification des causes et des raisons déterminantes de la plurinuptialité.

-perception sur le divorce et le remariage.

-causes des divorces (énumérer les différentes raisons qui ont conduit au mariage ou qui sont susceptibles d'entraîner le divorce chez la femme).

-Motivations du remariage

-Représentation du divorce et du remariage pour les femmes.

-Expériences personnelles (raisons)

3- Devenir des femmes issues d'une première union forcée

- Conditions du mariage forcé

- Appréciation des cas des unions forcées dans le village

- Trajectoires conjugales des femmes issues d'un mariage forcé.

- Cas et expériences

4- Violences conjugales et mobilité conjugale des femmes.

- Comment la violence conduit au divorce

- Mobiles et raisons dans le choix du conjoint

- Attitude face à un conjoint violent

- Cas de violences et expériences

- Impact sur la vie professionnelle

5- Parents et mobilité conjugale des femmes (exclusivement aux parents et personnes ressources)

-Perception

- Comportements et appréciation de la mobilité des femmes.

* Fin d'entretien

- Demander si la personne a quelque chose à ajouter, d'autres renseignements à transmettre qu'elle aurait pu oublier de dire ou que l'entretien n'a pas permis de toucher.

- Demander à la personne comment elle a vécu l'expérience. Ce qu'elle pense de l'entretien, si elle aurait ajouté ou supprimé des questions.

- Remerciements

Tables des matières

RESUME.....	3
ABSTRACT.....	3
REMERCIEMENTS.....	5
SIGLES	6
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	6
INTRODUCTION GENERALE.....	7
PREMIERE PARTIE:	9
Chapitre 1 : Fondement théorique de la recherche	10
1. Problématique	10
1.1. Pertinence du sujet	10
1.1.1. Justification du sujet.....	10
1.1.1.1. Raisons subjectives	11
1.1.1.2. Raisons objectives	12
1.1.2. Justification du cadre d'étude.....	13
1.1.2.1. Raisons subjectives	13
1.1.2.2. Raisons objectives	13
1.2. Constats	14
1.3. Problème de recherche.....	15
1.4. Hypothèses	16
1.4.1. Hypothèse Générale	16
1.4.2. Hypothèses spécifiques	17
1.5. Objectifs	17
1.5.1 Objectif Général	17
1.5.2. Objectifs spécifiques	17
2. Revue de littérature et clarification conceptuelle	17
2.1 Revue de la littérature	17
2.2. Clarification conceptuelle	23
2.3. Les théories de référence	26
2.3.1. L'interactionnisme comme approche de compréhension du phénomène de plurinuptialité	26
2.3.2. Théorie de l'apprentissage social pour la compréhension des violences conjugales.....	27
Chapitre 2 : Approche méthodologique et cadre de l'étude	28
1. Approche méthodologique	28
1.1. Nature de l'étude.....	28
1.2. Techniques de collecte des données	29
1.3. Outils et échantillonnage	30
1.4. Méthode de traitement des données et d'analyse	31
1.5. Considérations éthiques.....	32
2. Cadre de l'étude	33
2.1. Délimitations sociogéographiques	33
2.1.1.Aspects géographique et administratifs	33
2.1.2. Aperçu historique de la zone	33
2.2. Caractéristiques des Villages de Kpoto et de Zonmon	34
Conclusion partielle et difficultés rencontrées.....	36

DEUXIEME PARTIE:	37
Présentation, analyse, discussion et perspectives	37
Chapitre 3: Présentation et analyse des données	38
1- Conditions sociales et causes de la plurinuptialité	38
1.1- Le mariage traditionnel dans une communauté fon à Zagnanado	38
1.2- Etat matrimonial des femmes interrogées	40
1.3- Rôles et statut des femmes en milieu fon	41
1.4- Le choix du conjoint	43
2. La plurinuptialité : une pluralité de cause dans les villages Kpoto et Zonmon	46
2.1- Pluralité de causes du divorce.....	46
2.2- Les Motivations des femmes pour le remariage.....	50
2.3- Caractéristiques sociologiques des divorcées et remariées	50
Chapitre 4 : Discussion et Perspectives	52
1- Du mariage forcé au divorce	52
1.1- Le joug des parents comme germe de séparation des couples.....	52
1.2- Parents, base de la psychologie des femmes dans leur vie matrimoniale.....	54
1.3- Pression famille et trajectoires maritales des femmes.....	55
2- Les violences conjugales et la survenance du divorce	58
2.1- Genèse des violences conjugales où la métamorphose haineuse au sein du ménage	58
2.2- Les dimensions de la violence conjugale à Zagnanado	59
2.3- Le divorce, la thérapie de la violence conjugale	61
3- Devenir des enfants et perspectives pour une recherche sur le phénomène de la plurinuptialité et les perspectives	64
3.1- Devenir des enfants issus de la plurinuptialité.....	64
3.2- Perspectives pour une recherche sur le phénomène de la plurinuptialité.....	66
CONCLUSION GENERALE	71
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	73
GUIDE D'ENTRETIEN	83